

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 33

MONTREAL, LE JEUDI 9 FEVRIER 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Faire plus avec moins

Le ministre des Affaires étrangères André Ouellet a déposé mardi à la Chambre des communes un «énoncé» gouvernemental, intitulé *Le Canada dans le monde*, qui fixe les priorités et les grandes orientations de la politique étrangère canadienne. Produit du réexamen engagé par le gouvernement, cet «énoncé» inaugure une politique étrangère marquée au coin de l'austérité et des restrictions budgétaires.

Comment maintenir une présence diplomatique forte et dynamique dans un monde mouvant et imprévisible lorsque l'on est une puissance moyenne aux prises avec de lourdes contraintes financières? Pour répondre à cette question, Ottawa avait, l'an dernier, chargé un comité parlementaire mixte de mener une vaste consultation auprès des Canadiens et de présenter un rapport au gouvernement. Plus de 70 séances publiques, quelque 550 mémoires, 500 témoignages et plusieurs études d'experts sont venus nourrir la réflexion sur la place du Canada dans le monde et le rôle que les Canadiens veulent voir leur pays jouer. Le comité a remis son rapport en novembre dernier et soumis un certain nombre de recommandations dont s'inspire en grande partie la nouvelle politique étrangère du Canada.



Sylviane Tramer

Il ne fallait pas s'attendre d'un tel exercice de «redéfinition» de la politique étrangère qu'il mette sens dessus dessous la tradition diplomatique canadienne, mais plutôt qu'il infléchisse la politique du gouvernement en fonction des nouvelles réalités, notamment l'incertitude géopolitique de l'après-guerre froide et la diminution des ressources que le Canada peut aujourd'hui se permettre de consacrer à son action extérieure.

De ce constat se dégagent quelques mots clés: «interventions sélectives», «réaffectation des ressources existantes», et une devise: «faire plus avec moins». C'est dans le prochain budget fédéral que l'on devrait trouver la traduction en chiffres de cette nouvelle approche, plus parcimonieuse, de la politique étrangère du Canada.

Le Service extérieur canadien, composé des diplomates en poste à l'étranger, devra s'adapter aux nouvelles contraintes budgétaires. Certaines ambassades devront s'en sortir avec un budget de fonctionnement réduit et seront obligées de faire des compressions de personnel. On ne s'attend toutefois pas à des suppressions de représentations diplomatiques à l'étranger.

La nouvelle politique étrangère tournera autour de trois axes principaux — économie, culture et sécurité —, dont le premier est nettement prioritaire. La promotion du commerce international, telle qu'illustrée par les récents voyages en Asie et en Amérique du Sud du premier ministre à la tête de «l'Équipe Canada», devrait s'accroître et viser tout particulièrement les marchés à forte croissance de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine. On compte accroître la participation des entreprises canadiennes à l'économie internationale et diversifier les marchés étrangers pour les produits et les services canadiens, de manière à soutenir l'emploi.

L'axe culturel est sans doute l'élément le plus neuf de la nouvelle politique étrangère. C'était aussi l'aspect le plus original du rapport parlementaire. S'inspirant largement d'une étude soumise au comité mixte par l'écrivain John Ralston Saul, Ottawa souhaite que les affaires culturelles soient «l'un des piliers de notre politique étrangère». La promotion de la culture canadienne à l'étranger passe notamment par le soutien à la création et par l'amélioration de la diffusion de produits culturels à l'étranger. Mais pas seulement ça. Le Canada, souligne-t-on, doit promouvoir ses universités et ses établissements scolaires, notamment par des programmes d'échanges, pour attirer plus d'étudiants étrangers au Canada.

Sur les questions de sécurité, l'énoncé renvoie au Livre blanc de 1994 sur la défense et réaffirme l'attachement du Canada au système de l'ONU, mais une ONU renforcée et plus efficace. Le Canada pilote actuellement une étude des options pour doter l'ONU d'une capacité d'action rapide.

La dernière révision de la politique étrangère du Canada remonte à 1986. Elle avait été complétée deux ans plus tard par une révision de la politique d'aide publique au développement et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Cette année, l'énoncé intègre la politique étrangère classique, l'aide internationale et le programme d'aide publique au développement (APD). A ce chapitre, Ottawa réaffirme son objectif de consacrer éventuellement 0,7 % du produit national brut canadien à l'APD, ou à tout le moins de se rapprocher de cet objectif, «lorsque la situation financière du Canada le permettra». La contribution canadienne à l'APD en 1993 s'élevait à 0,45 % du PNB.

Ottawa fixe à l'APD l'objectif de soutenir le développement durable des pays pauvres en concentrant les ressources disponibles sur des secteurs prioritaires, tels les besoins fondamentaux, les soins de santé élémentaires, la nutrition et le logement, auxquels le Canada consacrerait 25 % de son APD.

Le prochain budget fédéral doit fixer l'enveloppe de l'APD et de l'ACDI, qui pourrait subir des compressions de l'ordre de 20 à 25 %.

POLITIQUE

Roméo Leblanc exalte la compassion des Canadiens

PAGE A 5



CULTURE

Roland Arpin servira... pendant six mois

PAGE B 8

L'ÉCONOMIE

Protégez-vous dénonce une pub de la Banque Nationale

PAGE B 3

La Tchétchénie plus meurtrière que l'Afghanistan

Les forces russes ont pris hier l'un des faubourgs au sud de Grozny, progressant vers le contrôle total de la capitale tchétchène. Pendant ce temps, la controverse fait rage sur le vrai nombre de morts de la guerre de Tchétchénie, qui serait déjà plus meurtrière que celle d'Afghanistan. Moscou ne

reconnaît à ce jour que 907 morts russes, mais dans un seul hôpital de Rostov-sur-le-Don, dans le sud de la Russie, les cadavres de soldats s'accumulent et on en a vu passer près de 900. En outre, selon certaines sources, au moins 23 000 civils auraient péri en deux mois de guerre.

Le président de l'Ingouchie, Rouslan Aoutchev, un ex-général de l'armée soviétique et ancien combattant en Afghanistan, estime ainsi qu'il faut les «multiplier par quatre, si ce n'est par dix». Il affirme que la violence des combats, les moyens mis en œuvre et les pertes sont «bien pires» qu'en Afghanistan où, selon le chiffre officiel, 15 000 soldats russes avaient péri en neuf ans de guerre.

C'est aussi l'avis de certains membres de l'équipe de Sergueï Kovalev, le délégué russe aux droits de l'homme, qui se reliaient depuis le début de la guerre dans les zones de combat et à leurs portes, en Ingouchie. L'un d'eux, l'ancien dissident Ioulia Rybakov, actuellement député de la fraction Choix de la Russie, a révélé

SOPHIE SHIHAB
LE MONDE

Moscou — La propagande officielle russe s'abstient toujours d'avancer tout chiffre pour les victimes civiles de la guerre en Tchétchénie, se limitant à annoncer les pertes militaires. Celles des différentes unités russes

engagées, soit 40 000 hommes, s'élevaient officiellement, après huit semaines de guerre, mardi, à 907 tués et 465 «disparus». Cette exactitude surprend d'autant plus que, le même jour, le vice-premier ministre, Sergueï Chakhràï, dénombrait 200 «disparus». Des observateurs indépendants considèrent ces chiffres comme très largement sous-évalués.

VOIR PAGE A 10: GUERRE

Le fleuve, au présent et au futur

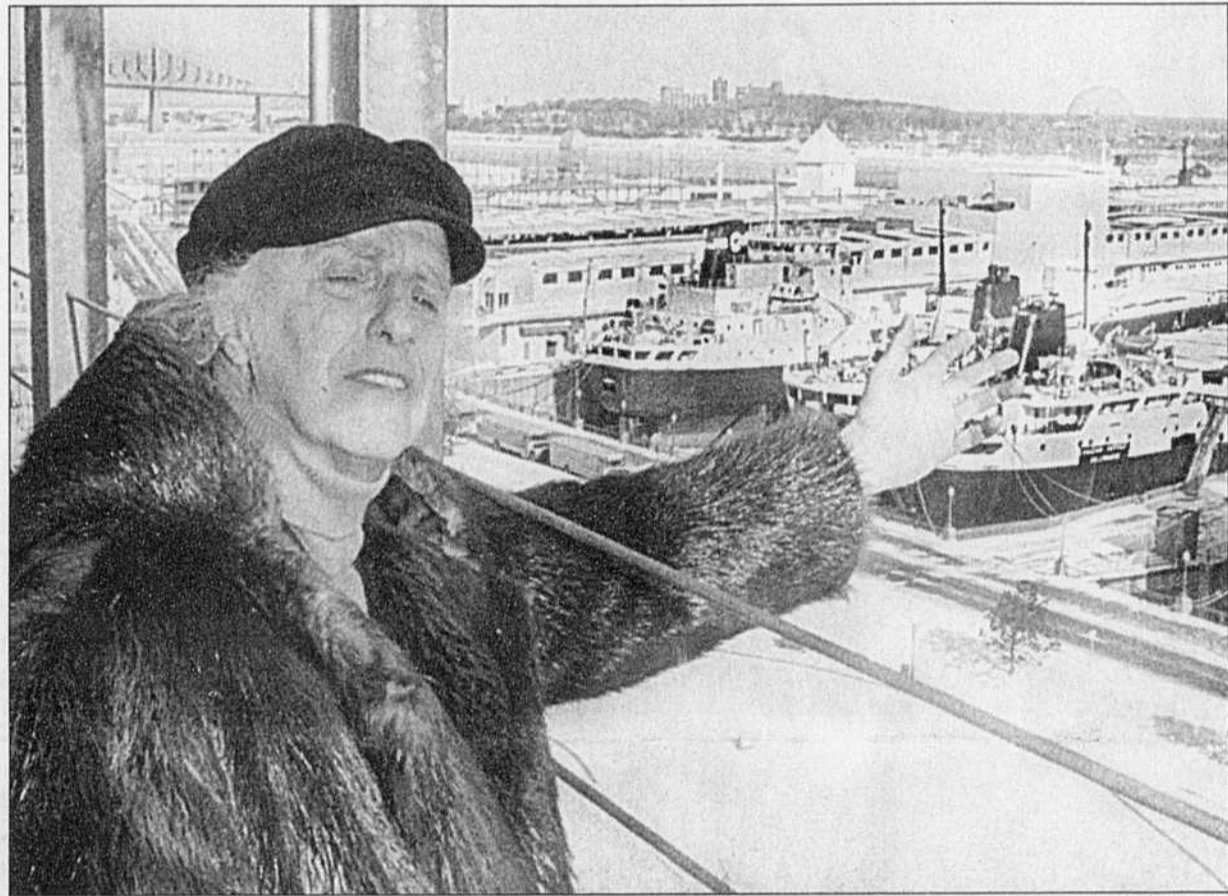


PHOTO JACQUES NADEAU

Trois artistes de disciplines différentes, le musicien, le poète et le sculpteur, ont été conviés par le Musée de Pointe-à-Callière à confronter leur perception sur le fleuve. Pendant que le compositeur Helmut Lipsky offrait aux Montréalais un concert de sirènes dans le port, au Musée, les visiteurs pouvaient assister, en cinéma permanent, à l'étrange clip de Gilles Vigneault (filmé par Yves Racicot) sur le fleuve.

La symphonie des sirènes

Le Musée de Pointe-à-Callière présentait hier un concert-gala mettant en vedette bateaux et locomotive

FRANÇOIS TOUSIGNANT

Si Copenhague a sa petite sirène, hier, les Montréalais avaient aussi les leurs. Loin de rappeler l'élégante dannoise, nos sirènes à nous ont cependant plus de présence.

À la suite d'une idée originale de compositeurs terre-neuviens, les sirènes, klaxons, cloches, cornes de brume de trains et de navires qui composent habituellement la cacophonie des ports sont devenus, hier midi dans le Vieux Port, ordre, poésie et harmonie. Une symphonie portuaire, une harmonie maritime, les bruits devenant des sons, réunis par les échos.

Le concept — harmoniser des klaxons, sur partition, et les faire «jouer» comme un orchestre — remonte à une tradition de la Saint-Sylvestre à Saint-Jean de Terre-Neuve, alors que, sur les douze coups de minuit, tous les bateaux du port font sonner leur sirènes.

Hier, les compositeurs Don Wherry et Paul Steffler ont étendu l'idée à l'écriture de véritables partitions pour tous ces engins qui peuplent nos vies de sons et qu'on n'entend jamais dans les respectables amphithéâtres de musique classique.

Ainsi naissait, en 1983, *Harbour Symphony*, dont on a entendu une version hier.

Les Terre-Neuviens ont la chance d'entendre cette œuvre tous les étés. Ici, il a fallu se faire violence pour assister à cet événement cocasse par les froids sibériens qui sévissent en ce moment. Près de deux cents personnes ont répondu à l'appel des sirènes, pour une expérience sonore aussi inusitée qu'inouïe.

La pièce commence presque avec poésie. Je me rappelle les soirs d'été à Candiac, alors que les cargos se sauyaient en se croisant dans la Voie maritime, rythmant le

VOIR PAGE A 10: SYMPHONIE

«On ne fonde pas un pays en volant son voisin»

Bernard Landry confirme qu'un Québec souverain assumera sa part de la dette fédérale

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — «On ne fonde pas un nouveau pays en volant son voisin», a affirmé hier le vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry, en confirmant qu'un éventuel Québec souverain assumera sa part de la dette fédérale.

«C'est une obligation morale indéniable. Une obligation politique aussi, car cette dette a été gonflée par les Pierre Elliott Trudeau, Jean Chrétien et Marc Lalonde. Voilà une raison supplémentaire de l'honorer», a ajouté M. Landry à son arrivée à la séance hebdomadaire du conseil des ministres.

Le vice-premier ministre était invité à commenter l'après-propos de la déclaration de son collègue des Finances, Jean Campeau, qui soutenait lundi dernier qu'un Québec indépendant pourrait refuser de payer sa part de la dette si cela nuisait trop à son développement économique. Propos qui a soulevé un tollé un peu partout.

M. Landry a admis hier que M. Campeau avait «pris un petit risque sur la clarté du propos» souverainiste. Mais ce risque aura cependant eu l'avantage «d'établir que le reste du Canada aura à négocier» si les Québécois votent en faveur de la souveraineté lors du référendum.

Selon le vice-premier ministre, son collègue des Finances se référerait au rapport de la Commission Bélanger-Campeau. Ce rapport suggère que le Québec assumerait environ 18 % de la dette fédérale, soit à peu près la part des actifs fédéraux établis au Québec. M. Landry juge cette proportion de 18 % comme constituant «une bonne indication».

«Tout le monde constate qu'il faudra négocier (la part québécoise de la dette). On va payer notre part, mais il faut savoir où envoyer le chèque», a dit le ministre québécois. M. Landry a aussi admis que les Québécois doi-



Bernard Landry a admis hier que M. Campeau avait «pris un petit risque sur la clarté du propos».

VOIR PAGE A 10: LANDRY

CINQ QUESTIONS SUR LA SOUVERAINETÉ

3 - Nouvelle constitution, mêmes droits

L'avant-projet de loi est muet sur le statut du français et la ratification de la constitution par la population

MICHEL VENNE

DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a choisi la continuité dans le domaine potentiellement explosif des droits reconnus aux citoyens et aux collectivités dans un Québec souverain, bien qu'il annonce la préparation d'une nouvelle constitution. Il évitera ainsi de provoquer des orages autour de thèmes très délicats, comme la langue ou le traitement des minorités, avant le référendum. Il n'échappera toutefois pas à un débat houleux sur les droits des autochtones.

L'avant-projet de loi reste d'ailleurs étonnamment muet sur le statut du français comme langue officielle dans le Québec souverain et sur le poids de la Charte de la langue française dans la nouvelle constitution. Il dit cependant que jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution ne vienne modifier la situation, la clause Canada continuera de s'appli-

quer à l'école anglaise au Québec. C'est dire que les anglophones ayant reçu leur éducation en anglais dans une autre province canadienne pourraient continuer d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise dans un Québec souverain.

L'adoption d'une nouvelle constitution est en soi un sujet de controverse. L'article 3 de l'avant-projet de loi donne au gouvernement le mandat de pourvoir à l'élaboration d'un projet de constitution et à son adoption, suivant des modalités qui seront déterminées par l'Assemblée nationale, que le gouvernement contrôle avec sa majorité de députés. L'avant-projet de loi ne précise pas de quelle manière ni quand cette constitution sera ratifiée, ni si le peuple du Qué-

bec, par voie de référendum ou autrement, sera appelé à l'approuver. La question reste ouverte.

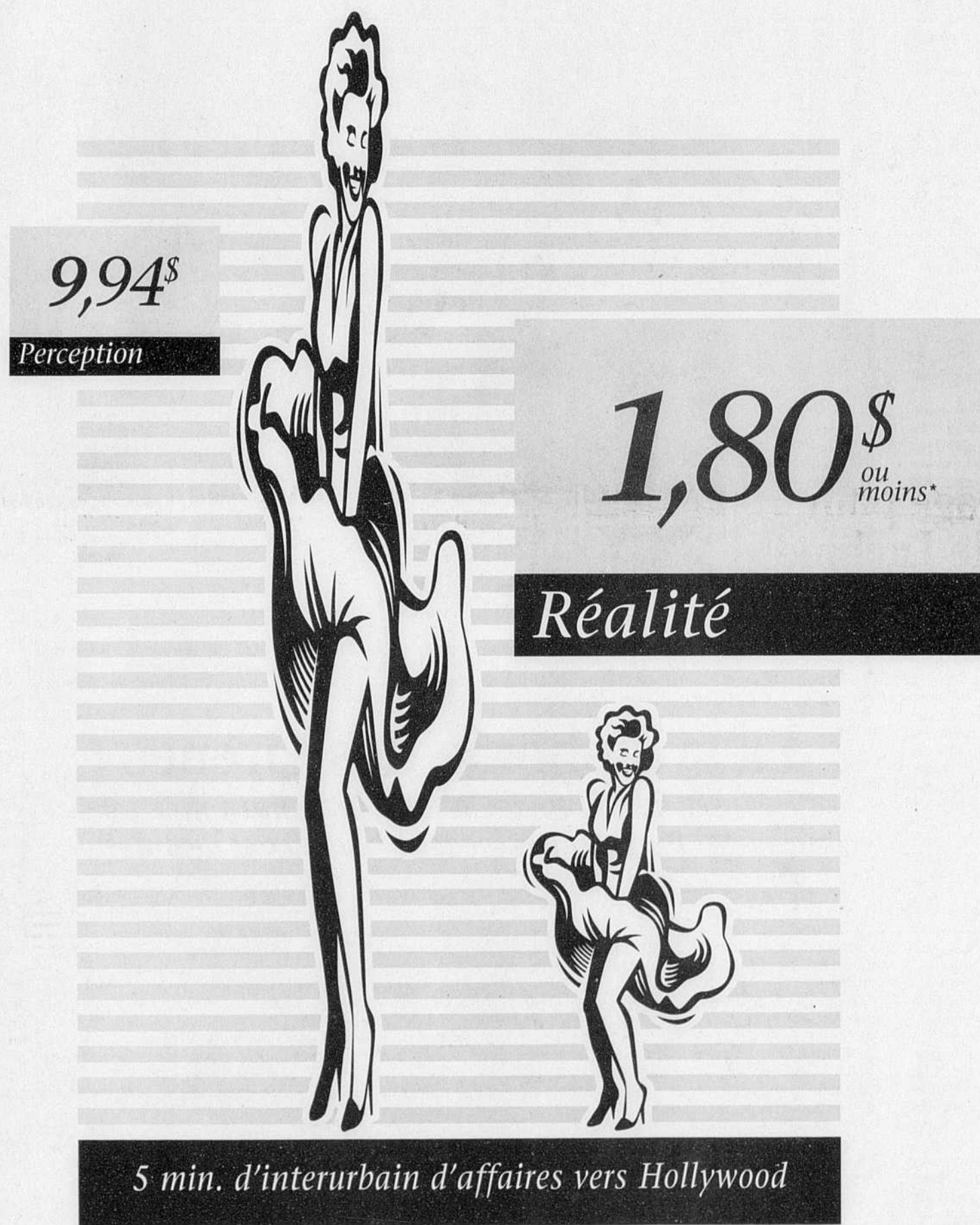
Cependant, le Québec est déjà doté de ce que le professeur Jacques-Yvan Morin appelle une constitution interne composée de l'ensemble inorganisé des lois actuelles, y compris la Charte des droits et libertés de la personne. La nouvelle constitution pourrait simplement reprendre ces règles en vigueur, en les adaptant au nouveau contexte (que faire, par exemple, du lieutenant-gouverneur?). La plupart des experts qui se sont prononcés sur la question pensent que le Québec souverain devrait, pour faciliter les choses, maintenir les institutions actuelles, le même régime parlementaire et le même système



VOIR PAGE A 10: DROITS

INDEX	MÉTÉO
AgendaB6	Montréal
Avis publicsB4	Neige intermittente cessant en soirée.
ClasséesB5	Max: -9
CultureB8	Québec
ÉconomieB2	Neige intermittente.
ÉditorialA8	Vents de 20 à 40 km/h. Max: -12
Le mondeA6	Détails en B 4
Mots croisésB4	
Les sportsB5	

Si vous estimez l'interurbain d'affaires, dévaluez-le de 66%.



Une étude menée par Impact Recherche du 22 novembre au 1^{er} décembre 1994 démontre que les gens d'affaires surévaluent le coût de l'interurbain Bell. En moyenne, un appel interurbain est 66 % moins cher que ce que l'on croit. Parlez-en à nos conseillers. Composez le 1800 363-BELL.

AVANTAGE

LE DEVOIR

MONTREAL

Selon la Régie régionale de Montréal

Les fusions d'hôpitaux n'excluent pas des fermetures

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Malgré le mariage de raison que viennent de sceller les hôpitaux universitaires, la Régie régionale de la santé de Montréal envisage toujours de fermer des hôpitaux, de changer leur vocation ou d'encourager d'autres regroupements dans la région pour faire face aux compressions de taille qui s'en viennent.

«On ne sait vraiment pas quelles économies découleront de ce regroupement. La décision du ministre Rochon s'insère très bien dans notre réorganisation, mais tous les établissements devront quand même contribuer à l'effort», a souligné au *Devoir* le directeur de la Régie régionale de la Santé et de Services sociaux de Montréal-Centre, Marcel Villeneuve.

Même si le regroupement annoncé des hôpitaux Notre-Dame, Saint-Luc et de l'Hôtel-Dieu constitue une «pièce majeure» de cette réorganisation envisagée, l'impact ne sera pas suffisant pour pallier les restrictions budgétaires de plus de 130 millions \$ qui guettent la région de Montréal pour la seule année en cours.

«Selon les montants à rationaliser, il pourrait toujours y avoir des fermetures, des déplacements de services ou des changements de vocation qui seront remplacés par le développement de services alternatifs», a précisé le directeur de la Régie régionale.

Selon M. Villeneuve, la transformation de certains hôpitaux est «inévitable», non seulement en raison des coupes de budgets, mais aussi à cause des besoins de l'avenir et du développement de la médecine ambulatoire. «Il y a vraiment des gains à aller chercher dans les hôpitaux de courte durée, au niveau de l'utilisation des lits», a-t-il dit.

Même si le conseil d'administra-

tion de la Régie n'a pas terminé le travail qui doit le mener au choix d'un scénario pour réaliser ces lourdes compressions, M. Villeneuve ne cache pas que les solutions en apparence draconiennes pourraient faire moins mal que les méthodes traditionnelles.

A son avis, la répartition égale des compressions à venir pourrait avoir plus d'impact sur la main-d'œuvre, les lits disponibles et les services à la population qu'une fermeture d'établissement. C'est ce que s'affairent à soupeser les administrateurs de la Régie qui ont déjà effectué une journée de réflexion sur la question.

Dans leur travail de réorganisation du réseau, trois priorités ont été signalées aux administrateurs: les besoins en soins, la diminution des coûts et l'impact sur la main-d'œuvre, a souligné M. Villeneuve. À la fin février, on ébauchera un scénario pour parvenir à donner les mêmes soins, voire les améliorer, à moindre coût. En mars, on prévoit consulter la population sur le scénario retenu et passer aux actes dès mai. Un des défis sera de financer les éventuels transferts et changements envisagés. «Il y a non seulement des investissements possibles, mais aussi des coûts liés à la sécurité d'emploi. Car des salaires devront continuer à être payés», a donné en exemple M. Villeneuve.

Tout ce branle-bas de combat pousse déjà plusieurs hôpitaux à amorcer d'eux-mêmes des regroupements, de peur d'être la cible de fermetures ou de changements de vocation. A ce titre, M. Villeneuve affirme que ces mariages devront être productifs et répondre à de véritables besoins. «Il faut que les projets en cours visent vraiment les besoins de la population. Il n'est pas exclu que des discussions ne soit pas compatibles avec notre approche», a-t-il noté.

Un seul langage pour les hôpitaux de Lachine

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

L'occasion fait le larron, dit-on. Eh! bien, les compressions budgétaires risquent d'obliger le rapprochement des deux hôpitaux de Lachine, que les barrières linguistiques avaient jusqu'ici empêché de faire tandem.

Dans la foulée des hôpitaux Saint-Michel et Fleury, à Montréal, et des hôpitaux de Verdun et de LaSalle, l'hôpital général de Lachine (137 lits) et le Centre hospitalier de Lachine (147 lits) ont commencé des discussions pour amorcer le regroupement de certaines de leurs activités.

Les conseils d'administration des deux établissements seront saisis au cours des prochaines semaines de ce projet, a indiqué cette semaine Roland Saint-Arnaud, directeur général de l'hôpital général de Lachine. «On veut seulement éliminer les duplications, améliorer nos services. Je suis bien confiant que ça va aboutir», a précisé ce dernier, insistant toutefois pour parler de «rapprochement», non de fusion.

Ce tandem a ceci de particulier que

toutes les tentatives de flirt effectuées au cours des dernières années entre l'hôpital de tradition anglophone et l'hôpital francophone avaient capoté. Bien identifiés à chacune des communautés linguistiques, le Lachine General Hospital fut fondé il y a 80 ans par des anglophones protestants, alors que des catholiques créaient à peu près au même moment l'hôpital francophone Saint-Joseph, devenu le Centre hospitalier de Lachine.

Aujourd'hui, on reprend le dialogue, les compressions budgétaires risquant de faire très mal, sinon de mettre en péril ces deux hôpitaux, situés à 16 rues de distance. Et le contexte a changé, note M. Saint-Arnaud. «Aujourd'hui, la moitié de notre clientèle est francophone, comparativement à 30 % il y a dix ans. Les barrières qui existaient sont de moins en moins présentes.»

Plusieurs des médecins pratiquent déjà dans les deux établissements, mais l'on envisage plutôt un partage des services administratifs, hospitaliers et diagnostiques avant de songer au regroupement de certains services médicaux.

Seule ville, avec Saint-Lambert, à encore être soumise à la Loi de la tempérance

Verdun en a marre de la sobriété

La municipalité demande à Québec la permission d'ouvrir des bars

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Verdun en a marre de la sobriété. Seule ville au Québec, avec Saint-Lambert, à être soumise à la Loi de la tempérance qui interdit la présence de débits de boissons alcoolisées sur son territoire, Verdun réclame de Québec d'en être soustraite.

Au diable la vertu que chantaient les ligues de tempérance d'une autre époque, Verdun veut prendre en main sa destinée alcoolisée. «On veut régler le dossier une fois pour toutes et tout démythifier», a déclaré hier au *Devoir* le maire de Verdun, Georges Bossé.

Ce dernier annoncera aujourd'hui la demande faite auprès du gouvernement du Québec d'adopter une loi privée permettant à la municipalité de Verdun de gérer elle-même la tempérance sur son

territoire. Ce projet de loi pourrait être débattu dès le printemps prochain, permettant ainsi l'ouverture de bars dès 1996 dans cette ville de la banlieue sud-ouest de Montréal.

En 1877, la tempérance était devenue la ligne de conduite des citoyens de Verdun qui avait adopté un règlement prohibant l'alcool. Ce n'est qu'en 1965 qu'un référendum a amendé la charte de la municipalité. Depuis lors, les Verdunois peuvent acheter de l'alcool dans les épiceries et en consommer dans les restaurants ainsi que dans les bars des hôtels ou des motels du secteur.

Six ans plus tard, le gouvernement veut éliminer la Loi de la tempérance devenue vieillote dans un Québec transformé par la Révolution tranquille. Seulement deux villes, Verdun et Saint-Lambert, décideront alors de poursuivre leur régime sec.

Aujourd'hui, le maire Bossé veut freiner les

fuites commerciales que représentent les dépenses de la population de Verdun dans les bars des municipalités environnantes, fuites estimées à 4 millions \$ par année.

Toutefois, contrairement à son engagement électoral, le maire Bossé repousse l'idée de tenir un référendum et d'ainsi laisser la population décider du maintien ou non de la tempérance sur le territoire. Un référendum coûterait entre 200 000 \$ et 225 000 \$, selon M. Bossé.

«On est très éapistes dans la façon d'aborder le dossier. Pas question de dépenser inutilement pour un référendum, mais nous allons faire une consultation publique dès que Québec se sera prononcé. Les opposants à cette ouverture pourront s'exprimer lors des propositions de changements de zonage qui suivront», a expliqué le maire de Verdun.

Un cégep francophone dans le West Island

«Votre projet, on n'y souscrit pas»

Le ministre Garon devra se passer de l'appui du Conseil supérieur de l'éducation

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La promesse du ministre de l'Éducation, Jean Garon, de construire un cégep francophone dans l'ouest de l'île de Montréal ne reçoit pas l'appui du Conseil supérieur de l'éducation.

Dans un avis au ministre rendu public hier, le Conseil se dit favorable à l'établissement d'un campus d'enseignement collégial rattaché à un cégep déjà existant, accréditant ainsi en partie le projet présenté l'été dernier par le gouvernement libéral de Daniel Johnson. «On est très conscients que c'est un avis un peu embarrassant dans la mesure où l'on dit au ministre: "Votre projet, on n'y souscrit pas", a déclaré au *Devoir* Robert Bisailon, président du Conseil supérieur de l'éducation.

Bien que le ministre Garon affirme que les francophones de l'ouest de l'île de Montréal «méritent mieux» qu'une succursale d'un cégep, le Conseil établit que les besoins de la population ne justifient rien en tel investissement: 22 millions \$ contre 7 millions \$ pour un campus. «Le nombre potentiel d'élèves (environ 1000) est insuffisant pour un cégep autonome (mais

suffisant pour un campus. Le profil de cette clientèle potentielle est pré-universitaire à très grande majorité (80 %): il ne répondrait pas aux critères de la loi instituant des collèges d'enseignement général et professionnel ou technique», souligne-t-on dans le document.

De plus, le Conseil indique qu'un campus respecterait les objectifs de l'accessibilité géographique, de la francisation des allophones qui subissent l'attraction d'un enseignement collégial anglophone à proximité, ainsi que du rayonnement culturel et linguistique. «Avant de changer les habitudes de fréquentation des jeunes du secteur, il faut assurer la crédibilité de ce lieu-là. Alors, on dit: "Commençons modestement mais de façon sûre", soutient M. Bisailon.

Ce dernier souligne également que la rapidité de démarrage d'un campus militent en faveur de cette solution. Toutefois, même si le ministre Garon, qui maintient sa position, décide de prendre en considération l'avis du Conseil, il semble peu probable que les francophones de l'ouest de l'île bénéficieront d'un enseignement collégial pour l'autonomie prochain; les inscriptions se font d'ici le 1^{er} mars.



L'OPÉRATION
dénégement se poursuit à Montréal à un train d'enfer depuis dimanche. Gare à vos voitures! La météo annonce encore de la neige pour les prochains jours, pour la bonne raison que tout est toujours à recommencer.

PHOTO JACQUES GRENIER

LIBRAIRIE
LE BOUQUIN

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:
- lois, règlements
- livres administratifs, techniques
- livres d'art, etc.

Commandes téléphoniques acceptées.

395, Boul. Cartier, Laval
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

EN SCÈNE tout le monde!

En scène, tout le monde! regroupe les principes de base que doivent connaître celles et ceux qui veulent s'initier au théâtre. Chaque chapitre comporte un objectif et est accompagné de nombreux exemples. Des exercices permettent de mettre en pratique des notions théâtrales. Enfin, des critères permettent d'évaluer la démarche d'apprentissage.

Ce livre est destiné:
■ aux enseignants, aux enseignantes et aux élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire;
■ aux animateurs et aux animatrices de théâtre non professionnels;
■ aux moniteurs et aux monitrices d'ateliers d'initiation au théâtre.

Jean-Guy Sabourin, lors du lancement de son livre *En scène, tout le monde!* mardi le 31 janvier, à la librairie Guérin de la rue Saint-Denis.



Jean-Guy Sabourin est professeur au Département de théâtre de l'Université du Québec à Montréal depuis 1970. Il fut cofondateur et directeur des Apprentis-Sorciers (1956-1966), directeur général de l'Association du théâtre d'amateurs A.C.T.A. (1960-1966), directeur du Service du théâtre au ministère des Affaires culturelles (1966-1967), directeur artistique du théâtre français au Centre National des Arts à Ottawa (1968-1970), directeur artistique du Théâtre Populaire du Québec (1972-1976), fondateur et directeur du Théâtre de la Grande Réplique (1976-1986).



guérin Montréal
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada
Tél.: (514) 842-3481
Téléc.: (514) 842-4923

le
12
février

contre le projet Axworthy-Martin-Chrétien
pour de vrais emplois
contre l'appauvrissement
pour l'accessibilité à l'éducation
contre les compressions dans les programmes sociaux
pour les droits des femmes

Le marche.

MANIFESTATION À MONTRÉAL
RASSEMBLEMENT À MIDI AU PARC LAFONTAINE
DÉPART À 13 HEURES

CEQ-CSN-FTQ-Solidarité populaire Québec-Coalition des groupes de femmes du Québec et Coalition étudiante contre la réforme Axworthy

• LES ACTUALITÉS •

Cinéma québécois

Barouf aux Rendez-vous

Michel Coulombe refuse d'admettre à son festival un documentaire signé Bernar Hébert: censure ou faux scandale?

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Entre deux projections et trois cafés, les cinéphiles déambulant aux Rendez-vous du cinéma québécois se sont fait remettre en fin de semaine un étrange communiqué, lequel ressemblait fort à une déclaration de guerre. La maison de production Ciné Qua Non Films invitait le public à l'Institut Goethe, mardi dernier, pour une présentation «off» Rendez-vous, c'est-à-dire en marge complète du festival de cinéma québécois, de *Cannes Québec Canada*, un documentaire signé Bernar Hébert. Le communiqué rapportait, rageur, une citation de Michel Coulombe: «Un film détestable.»

«Ce documentaire sur la situation du cinéma d'ici n'a pas été sélectionné aux Rendez-vous du Cinéma québécois», précisait la feuille volante, histoire de bien enfoncer le clou en faisant comprendre que le patron du festival avait rejeté le film du revers de la main en des limbes obscures, pour des raisons partiales et personnelles. Une vingtaine de spectateurs se sont présentés à l'Institut Goethe mardi, à la vive déception du producteur, qui espérait remplir davantage cette salle dûment louée pour la projection privée.

Cannes Québec Canada est un documentaire qui remet en question la situation du cinéma québécois et canadien ainsi que leur diffusion en Europe, notamment à travers les festivals de Cannes de 1992 à 1994. Le film se concentre surtout sur l'absence de distribution française de *Léolo* de Lauzon et de *Being at Home with Claude* de Beaudin, malgré leur sélection à Cannes. Le documentaire manque par ailleurs de perspective historique et ne mentionne pas — volontairement semble-t-il — le passé du film québécois à Cannes, telles les performances d'Arcand. Subjectif donc, et quelque peu incomplet, *Cannes Québec Canada* a ses carences et ses points forts.

Précisons que si les Rendez-vous du cinéma québécois se sont donné pour mandat de présenter toute la production cinématographique d'une année, il n'en va pas de même pour la partie vidéo, qui est choisie par jury et ne prétend pas — ne sau-

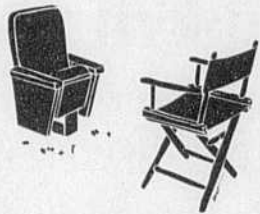
rait — être exhaustive. En bref, rien n'obligeait Michel Coulombe à mettre *Cannes Québec Canada*, production vidéo, au programme de son festival.

«Disons que ce documentaire ne m'a pas inspiré l'idée d'un débat», affirme Michel Coulombe en admettant qu'il ne considérait pas *Cannes Québec Canada* comme le meilleur coup de Bernar Hébert. Cela dit, le directeur des Rendez-vous du cinéma québécois tient à préciser qu'il a programmé aux Rendez-vous cette année trois films du même Bernar Hébert, dont *Le Petit Musée de Vélasquez*, et qu'un quatrième lui semblait superflu. «Je ne vois pas pourquoi mes autres films sont aux Rendez-vous et pas celui-là, s'étonne le réalisateur Bernar Hébert qui, lui, parle de censure.

Le producteur Michel Ouellet est révolté, considérant que *Québec Cannes Canada* devait intéresser un festival de cinéma québécois à cause de son thème même. «Il s'agissait d'un film déclencheur, estime-t-il. En cette année du centenaire du septième art, quand le cinéma d'ici se trouve à la croisée de plusieurs chemins, quand les Rendez-vous organisent leur débat annuel sur le cru, *Cannes Québec*

Canada aurait pu constituer une base solide de discussion.» Le producteur se dit conscient qu'il s'agit d'un film doté d'un point de vue, avec certains thèmes laissés en blanc, mais qu'il abordait de front les problèmes de notre cinéma et posait des questions cruciales du type: «Le désir des institutions de privilégier des productions commerciales n'est-il pas en train de tuer notre cinéma national?»

«Le film n'apporte pas de solutions mais brosse un portrait de la façon dont nous sommes perçus à l'étranger. Il pouvait insuffler l'élan pour une discussion», précise Bernar Hébert. Le directeur des Rendez-vous, Michel Coulombe, estime pour sa part que toute cette affaire est un faux scandale, doublé d'une offensive promotionnelle de la part des producteurs de *Cannes Québec Canada*. Ceux-ci, à ses yeux, auraient voulu faire mousser leur film sur le dos de ce rendez-vous manqué avec les Rendez-vous. Censure ou tempête dans un verre d'eau? Le débat est ouvert.

LES RENDEZ-VOUS
DU CINÉMA QUÉBÉCOIS

Pour un «véritable débat public» sur l'énergie

Les écolos en appellent à Parizeau

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Quinze des principaux groupes sociaux et environnementaux du Québec ont réclamé publiquement, hier, une rencontre avec le premier ministre Jacques Parizeau pour assurer le respect de sa promesse électorale de tenir un «véritable débat public» sur l'énergie.

Quant au Grand Conseil des Cris, il a annoncé hier qu'«à moins d'un changement d'attitude important du gouvernement», il boycottera la consultation publique, annoncée mardi, en raison de la «façon désinvolte et précipitée» utilisée par Québec pour lancer un débat aussi névralgique.

Comme écologistes, les Cris estiment que la formule retenue par le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, est incompatible avec les règles minimales de la consultation publique: le fait d'y avoir placé des représentants de tous les intérêts économiques contestés depuis 15 ans dans ce dossier, y compris Hydro-Québec, et de leur avoir en plus octroyé la majorité des sièges, «corrompt le débat», disent les Cris.

Les écologistes ajoutent qu'il est inique pour eux et les citoyens de devoir s'adresser aux personnes dont ils contestent les politiques et s'imaginer que ces dernières vont évaluer leurs demandes d'information, leur vision et leurs analyses avec équité. Chacun, disent-ils, gros ou petit, devrait se retrouver sur un pied d'égalité devant une commission indépendante, capable d'évaluer toutes les propositions au mérite dans une optique d'intérêt public.

Les groupes, ainsi que les trois écologistes invités à participer à cette table de concertation, ont soutenu hier que cet-

te «table» pourrait peut-être permettre la négociation d'une politique énergétique consensuelle, quitte à l'assaisonner d'un peu de développement durable. Mais, a dit François Tanguay, de Greenpeace-Québec, une formule adaptée à une saine confrontation des intérêts n'est pas pour autant un outil valable pour «débatte des enjeux énergétiques avec la population et lui offrir des garanties de neutralité».

Les groupes espèrent que le premier ministre Parizeau, qui leur avait personnellement promis ce «débat public» durant la campagne électorale, pourra dénouer l'impasse.

D'ici là, les trois écologistes, invités par M. Gendron à descendre dans la fosse aux lions, vont retenir leur accord. En cas d'échec auprès de M. Parizeau, «plusieurs hypothèses sont à l'étude», du boycottage total jusqu'à la création d'une commission parallèle.

Les groupes reprochent en outre au gouvernement d'avoir «confié le contrôle de cette consultation au ministre dont le ministère est le plus directement mis en cause».

Il avait suggéré en novembre dernier de confier le dossier au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE). Mais devant le refus du ministre de voir un organisme relevant d'un collègue évaluer son dossier principal, ils se sont rabattus sur l'idée d'une commission indépendante qui aurait mené la consultation du début à la fin, quitte à profiter de la contribution de la table de concertation envisagée par le ministre Gendron.

Les groupes ont aussi dénoncé le choix du président de la table de concertation, Alban d'Amours, parce qu'il a été pendant des années sous-ministre à l'Énergie «durant la période où ce ministère a tout fait pour empêcher un débat sur l'énergie».

EN BREF

MIRABEL: UNE NAVETTE POUR LAVAL

(PC) — Le service de navettes reliant les aéroports de Dorval et Mirabel au centre-ville de Montréal desservira aussi Laval à compter de samedi prochain. Les autocars de la compagnie Connaisseur s'arrêteront au besoin à l'hôtel Sheraton, de Laval, pour y cueillir ou y déposer des voyageurs, a-t-on annoncé hier.

LA STL A FAUTÉ

LAVAL (PC) — La Société de transport de Laval (STL) n'aurait pas dû suspendre l'un de ses chauffeurs dimanche dernier, a conclu hier l'arbitre appelé à trancher le litige qui opposait le syndicat à la direction de la STL. Les chauffeurs d'autobus avaient débrayé illégalement par une température de -25 en appui à leur confrère renvoyé chez lui parce qu'il portait un collier. L'arbitre Jean-Pierre Tremblay reconnaît que la société a le droit d'imposer un code vestimentaire, mais que la décision dans ce cas est subjective puisque rien dans la convention collective n'interdit le port d'un collier.

Garon attaque: au tour des profs de passer à la moulinette

Québec (PC) — L'altercation verbale entre les recteurs d'université et le ministre de l'Éducation, Jean Garon, s'est poursuivie hier. A son arrivée à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres, M. Garon s'est dit préoccupé par le fait que certains enseignants universitaires payés pour enseigner ne le font pas.

«Je veux avoir des débats publics. Les premiers que je consulte sont les étudiants, qui sont les clients des universités. Ils m'ont appris beaucoup

de choses, comme par exemple que certains professeurs payés à plein temps pour enseigner n'enseignent pas», a déclaré M. Garon.

Il affirme en avoir parlé aux recteurs d'universités qui auraient admis qu'il y avait «un gros problème là», mais qu'il fallait respecter les conventions collectives de travail.

«Je ne connais pas de conventions qui obligent à payer quelqu'un qui ne fournit pas la prestation de travail. Nous allons fouiller (cela), car les fonds pu-

blics doivent être utilisés pour les fins pour lesquelles les citoyens les payent», a dit le ministre Garon. Cela ne signifie pas que le ministre veuille intervenir dans la tâche des enseignants. «Au contraire, je souhaite qu'ils soient davantage avec leurs étudiants et que les étudiants aient encore plus accès à leurs professeurs, a-t-il affirmé. Quand les étudiants vont à l'université, ce n'est pas pour rencontrer des murs de béton, mais pour rencontrer leurs professeurs.»

Dans le ventre du glacier

Un professeur de l'UQAM revient fasciné d'une expédition dans l'Arctique

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le professeur Jacques Schroeder revient de loin. Une expédition polaire l'a conduit au pied des neiges éternelles de l'archipel norvégien du Svalbard. Et comme si ce n'était pas suffisant, il est descendu à 70 m de profondeur dans le ventre du glacier.

Assisté de Roger Gagnon, Jacques Schroeder a arpenté le glacier Hans du 25 août au 14 octobre 1994. Sis au nord du 77° parallèle, à mi-chemin entre l'extrême nord de la Norvège et le pôle Nord, ce glacier mesure 17 km de longueur et 350 m d'épaisseur.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier au Biodôme de Montréal, M. Schroeder a présenté les fruits de son expédition sur vidéo.

Professeur à l'UQAM et géomorphologue, Jacques Schroeder s'intéresse aux mouvements des eaux à l'intérieur des glaciers. Il a réalisé au cours de son sixième périple au Svalbard des exploits qui tiennent de l'aventurier téméraire.

Avec son acolyte, il a scruté une surface glacée de 22 km², explorant 55 gouffres dans des situations parfois périlleuses. «Après une chute de neige, les gouffres sont devenus invisibles», relate Jacques Schroeder. Pour «redécouvrir» les gouffres ensevelis sous la neige, son équipier et lui ont dû progresser en cordée. Un seul faux pas les aurait entraînés dans une chute libre de plus de 100 mètres.

Ces gouffres, passages entre le monde arctique et l'intimité du glacier, ont permis au professeur de mieux saisir la mécanique des gla-

ciers. Ces gigantesques masses de glace en mouvement sont beaucoup plus complexes que les modèles théoriques ne le laissent entrevoir. «C'est une grande machine, comme le corps humain», lance M. Schroeder, un mordu d'hydrologie glacière.

M. Schroeder a notamment découvert le gouffre de Vesletuva, une cavité complexe creusée par l'eau à même le socle rocheux et la glace. Ce gouffre, dans lequel la glace prend l'apparence brillante de précieux diamants, mesure 220 m et il atteint une profondeur de 70 m.

L'expédition, qui a coûté pas moins de 60 000 \$, a été réalisée en coopération avec l'Université polonaise de Silésie, l'Académie des sciences de Pologne et l'Université du Québec à Montréal. L'UQAM, l'Université de Silésie et divers commanditaires ont chacun financé envi-

ron le tiers de l'expédition. Jacques Schroeder a même investi ses économies personnelles dans le voyage.

«C'est un endroit si austère mais si beau que c'est normal que je participe au financement. Cette expédition enrichit mon univers intérieur», avoue-t-il candide.

Roger Gagnon, ingénieur et assistant de M. Schroeder, est littéralement tombé sous le charme du glacier Hans. «C'est beaucoup plus complexe que je ne me l'étais imaginé. C'est un milieu très esthétique et agréable.»

Au cours de l'expédition du professeur Schroeder, le Biodôme, avec la collaboration de la Société québécoise de spéléologie, a offert à quelque 100 000 visiteurs des séances d'information sur les glaciers.

Le professeur Schroeder, dont les résultats de recherche seront publiés à travers le monde, se dit éventuellement prêt à partager les souvenirs de son expédition avec les visiteurs du Biodôme, afin de «démystifier la science auprès du public».

Mais bien au-delà du point de vue scientifique, les glaciers passionnent Jacques Schroeder, tout simplement. «Il y a une certaine nostalgie dans ces paysages, une sorte de beauté qui donne une impression d'éternité et d'immobilité, mais aussi de fragilité.»

CE VENDREDI

10 000 000 000 \$

GROS LOT
APPROXIMATIF

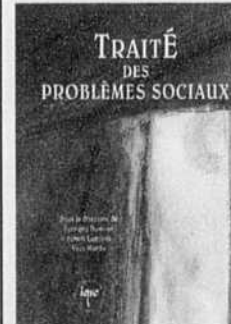
ÇA DÉPASSE L'IMAGINATION



loto-québec

LOTTO SUPER

NOUVELLE PARUTION



Traité des problèmes sociaux

Sous la direction de Fernand Dumont,
Simon Langlois et Yves Martin

1264 pages
69,95 \$

Réunir un état de la question et un état de la recherche sur les problèmes sociaux: voilà l'intention première et inédite de cet ouvrage. De la pauvreté à la dégradation de l'environnement, les auteurs analysent un large éventail de problèmes sociaux affectant l'individu ou une collectivité. Plus qu'un inventaire des problèmes sociaux, ce traité élucide les notions, dégage des interrogations communes sur la formation des normes collectives, les aspects éthiques, les institutions qui s'attachent à ces problèmes et l'organisation de la recherche.



Disponible en librairie ou chez le distributeur:
UNIVERS
845, rue Marie-Victorin
Saint-Nicolas (Québec) G0S 3L0
Tél.: (418) 831-7474
Télex: (418) 831-4021

LE DEVOIR

POLITIQUE

Commission régionale
de l'Estrie

Un anglophone est mal reçu par les délégués

RACHEL DUCLOS
LE DEVOIR

La Commission de l'Estrie sur l'avenir du Québec a commencé ses travaux dans une certaine controverse, hier à Windsor, alors qu'un anglophone ne s'est fait accorder qu'une quinzaine de minutes d'attention de la part des commissaires, tandis que la CSN a bénéficié de plus d'une heure pour présenter son mémoire.

Par ailleurs, un événement tragique a forcé l'interruption du forum qui devait avoir lieu en soirée: un résident de Windsor, Cléoman Desmarais, âgé de 63 ans, s'est écroulé après son intervention. Au moment de mettre sous presse, les ambulanciers essayaient toujours de le ranimer.

En après-midi, Lionel Kent, un vétéran de la Seconde Guerre mondiale, a ouvert les audiences. M. Kent, unilingue anglophone bien que résidant au Québec depuis 36 ans, bénéficiait des services d'une interprète. Après avoir lu l'introduction de son mémoire de sept pages, l'homme de 80 ans s'est fait interrompre par les commissaires qui ont soutenu l'avoir déjà lu.

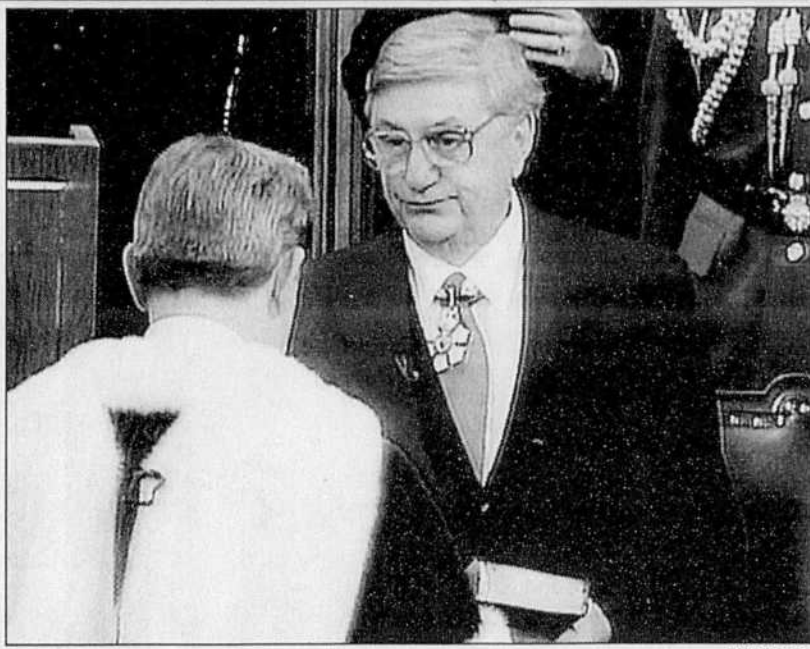
Ceux-ci ont posé quelques questions, puis M. Kent a dû céder sa place à l'Association professionnelle des technologues médicaux du Québec, qui ont eu droit à plus de trente minutes d'audience. La CSN a ensuite bénéficié d'un peu plus d'une heure pour expliquer en détail sa vision d'un Québec souverain décentralisé.

Le vice-président de la Commission, Gary Caldwell, a qualifié le peu de temps accordé à M. Kent d'incident «malheureux». Il a mis l'échec de la présentation sur le dos de l'interprète. «Elle traduisait phrase par phrase au lieu de le faire à chaque paragraphe. L'essentiel, pour lui, est que les mémoires soient disponibles au public à Québec. Tant pis pour les quelque quarante personnes présentes dans la salle, qui contenait une centaine de chaises.

Le vétéran est parti un peu déçu mais tout de même heureux d'avoir pu présenter son point de vue de Canadien. Malheureuse que cet incident, dont elle ne s'est pas rendu compte, se soit produit, la présidente de la Commission, la femme d'affaires Lynn Charpentier, s'est expliquée à l'extérieur de la salle d'audiences.

Pendant ce temps, le président de la section régionale de la CSN, Janvier Cliche, également membre de cette Commission (où il ne siégeait pas hier), continuait la longue présentation de son mémoire de 40 pages. «C'est le premier jour d'audiences, nous commençons. J'espère que les derniers jours vont être meilleurs. Nous devons jauger les mémoires. On ne peut accorder la même importance à un mémoire de sept pages qu'à un mémoire de 40 pages», a dit Mme Charpentier.

M. Kent, âgé de 80 ans, ne comprend pas pourquoi les Québécois voudraient se séparer. «Toutes les évidences mènent à l'inévitable conclusion que le Québec devrait continuer à se développer économiquement et socialement à l'intérieur des liens d'un Canada uni», a-t-il dit.



Roméo LeBlanc est devenu hier le 25^e gouverneur général du Canada: «Nous pouvons tous partager le même avenir, surtout si nous refusons de laisser le passé empoisonner cet avenir.»

25^e gouverneur général du Canada

Roméo LeBlanc exalte la «compassion» des Canadiens

Manning boycotte la cérémonie
d'assermentation

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

À quelques mois d'un référendum qui pourrait entraîner sa rupture, le Canada a connu une journée hautement symbolique, hier, alors que l'ancien ministre et sénateur libéral Roméo LeBlanc a été assermenté à titre de 25^e gouverneur général de son histoire.

Symbolique parce qu'il s'agit, deux siècles et demi après la Déportation, du premier Acadien à accéder au poste de chef d'État et de représentant de la Couronne britannique au Canada. Symbolique aussi parce que celui qui aspire à devenir chef de la loyale opposition de Sa Majesté, Preston Manning, a décidé de boycotter la cérémonie qui s'est déroulée hier matin dans l'enceinte du Sénat, à Ottawa.

Au milieu du fastueux protocole habituel, M. LeBlanc a tout de même amorcé son mandat dans la simplicité, livrant aux nombreux dignitaires présents un discours truffé d'anecdotes de sa jeunesse néo-brunswickoise et appelant les Canadiens à témoigner plus que jamais de la «compassion» qui fait leur force.

«Quand nous parlons seulement entre nous, seuls des échos nous répondent. Mais quand nous discutons avec des gens qui ne partagent pas nos vues, cela nous fait réfléchir. Dans notre pays, nous ne sommes pas nombreux à partager le même passé, mais nous pouvons tous partager le même avenir, surtout si nous refusons de laisser le passé empoisonner cet avenir», a-t-il déclaré en une sorte d'allégorie destinée aux Québécois, dont il a souligné la contribution à l'essor de l'Acadie.

Le nouveau gouverneur général a aussi rappelé «les deux mondes» de sa jeunesse, dans lesquels vivaient les francophones, «catholiques et cueilleurs de passe-pierre» et les anglophones, «protestants et amateurs de plum-pudding», qui ne s'en seraient pas moins les coudes dans les moments difficiles.

«Je crois qu'aujourd'hui encore nos

différences nous en apprennent autant que nos ressemblances», a-t-il ajouté, annonçant par ailleurs qu'il mettrait l'accent, pendant son séjour à Rideau Hall, sur la reconnaissance du «courage quotidien extraordinaire des Canadiens», illustration de la «compassion envers autrui» qui forme l'assise du patrimoine national.

M. LeBlanc a même fait une demande aux journalistes: «Donnez-nous aussi de bonnes nouvelles.»

De son côté, le premier ministre Jean Chrétien a saisi l'occasion de parler d'unité nationale et de louer la dualité linguistique, qu'il s'est engagé à protéger. Les Acadiens, a-t-il souligné, «ont résolu ment mis de côté les vieilles rancunes et choisi de vivre en paix et en harmonie avec leurs concitoyens du Canada. (...) L'unité de notre pays s'est construite dans la diversité. C'est une caractéristique canadienne fondamentale.»

Par ailleurs, voix discordante dans ce concert, le chef réformiste Preston Manning a refusé d'assister à la cérémonie d'assermentation. M. Manning a souvent, par le passé, reproché aux libéraux de nommer leurs «amis» à différents postes publics, et il en a contre le fait que le gouverneur général ne paie aucun impôt sur son salaire annuel de plus de 97 000 \$ (M. LeBlanc a accepté de renoncer à sa pension d'ex-député et sénateur pendant son mandat.)

«Je ne veux pas manquer de respect pour l'individu ou l'institution, mais je me sentais inconfortable et n'y suis pas allé», a dit le chef du Reform. «Cette nomination est du patronage, et il y a les privilèges fiscaux», inacceptables selon lui «au moment où le gouvernement songe à augmenter les taxes.»

Ancien journaliste — il fut correspondant de Radio-Canada de 1960 à 1967 —, Roméo LeBlanc, 68 ans, natif de Memramcook, fut député pendant douze ans et ministre sous Pierre Trudeau pendant une décennie. Devenu sénateur en 1984, il a accédé à la présidence de la Chambre haute en 1993. Il succède à Ray Hnatyshyn, en poste depuis 1990.

Des fonctionnaires payés par l'État alors qu'ils occupent des postes politiques?

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le nouveau président de Recyc-Québec, Albert Leblanc, a déclaré hier que «plusieurs» organismes gouvernementaux prêtent du personnel à des députés et des ministres pour occuper des postes politiques.

M. Leblanc a été payé de 1989 à 1994 par la Commission des transports du Québec alors qu'il occupait la fonction de secrétaire de comté du chef de l'opposition de l'époque, Jacques Parizeau. Le directeur des ressources humaines de la Commission, Denis Beaudoin, a déclaré lundi que cet organisme gouvernemental avait prêté M. Leblanc «à l'Assemblée nationale» de 1989 à 1994.

Le Devoir a appris d'autres sources au sein de la CTQ et de l'Assemblée nationale que les responsables du budget des députés avaient refusé d'ajouter M. Leblanc au personnel de M. Parizeau parce que son budget officiel était déjà dépensé. Devant l'impossibilité de faire relever M. Leblanc de l'Assemblée nationale, la CTQ l'a directement prêté au chef de l'opposition.

Le quotidien Le Soleil, qui a lancé cette affaire hier, précise en outre que le secrétaire adjoint exécutif de l'Assemblée nationale, François Côté, a déclaré que c'était là une façon irrégulière de procéder car, à son avis, le personnel politique des députés et de l'opposition doit être payé à même leur enveloppe budgétaire, laquelle est gérée par le personnel de l'Assemblée nationale.

Il existe une autre formule mais elle ne s'applique pas ici: le personnel politique des ministres est payé à même les fonds dévolus à chaque ministère.

Rejoint hier par Le Devoir, M. Leblanc a précisé que son «prêt» à M. Parizeau avait à l'époque été entériné par le mi-

nistre Marc-Yvan Côté. Le nouveau président de Recyc-Québec ne voit aucune question de principe dans cette affaire, y compris le fait que ces «prêts» de personnel permettent à des députés de dépasser le budget qui leur est octroyé par l'Assemblée nationale, ainsi que les règles du contrôle budgétaire lui-même.

«Qu'on me paye par la CTQ ou par l'Assemblée nationale, précise M. Leblanc, quelle est la différence? C'est le même argent du gouvernement.»

M. Leblanc raconte qu'en 1987, on l'avait littéralement et injustement «tableté», ce qui fut confirmé par une décision de la Commission de la fonction publique, rendue en 1994. On avait parlé à l'époque de «purge» politique à son endroit car il est le frère de l'ancienne députée péquiste, Denise Leblanc-Bantey.

En 1987, M. Leblanc était directeur général de la CTQ, un organisme où il est arrivé en 1978. On l'a alors nommé «adjoint au président», un poste de conseiller cadre qui lui retire, en réalité, toute autorité administrative. Il a ensuite pris une année sabbatique pour ne pas croupir à rien faire. On lui a annoncé à son retour qu'il était en «transition de carrière», donc sur la sortie royale. Il a contesté cette décision et, en 1994, il a eu gain de cause.

Poussé vers la sortie, il est allé rencontrer le député péquiste Guy Chevrette qui s'est finalement entendu, dit-il, avec le ministre Côté pour le prêter à M. Parizeau. Il a travaillé cinq ans dans son comté à des tâches plus administratives que politiques, a-t-il soutenu.

«Je voulais travailler. Je ne voulais pas être l'homme sur la tablette pendant des années, payé à attendre une décision de la Commission de la fonction publique», explique M. Leblanc. «Personne au gouvernement ne m'a dit pendant ces cinq ans que ce n'était pas correct.»

Avant-projet de loi sur la souveraineté

La Chambre de commerce du Québec ne se prononce pas

Elle suggère qu'on soumette trois options aux Québécois

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — La Chambre de commerce du Québec propose qu'on offre trois options à la population québécoise lors du référendum qui doit être tenu plus tard cette année: la souveraineté, le *statu quo* et une très large décentralisation de pouvoirs.

«Notre choix, c'est un Québec fort, c'est-à-dire en position de force pour pouvoir négocier avec le reste du Canada», a déclaré la présidente de la Chambre, Nycol Pageau-Goyette, à l'issue d'une réunion du conseil d'administration de l'organisme.

Les trois questions sont les suivantes:
■ Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec?
■ Êtes-vous en faveur du *statu quo* constitutionnel?
■ Êtes-vous en faveur du retrait complet et immédiat du gouvernement fédéral avec compensation financière des champs de juridiction déjà attribués aux provinces, et que soit établi, dans les meilleurs délais, un mécanisme

constitutionnel pour limiter le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral?

«Le fait de poser trois questions a pour but de faire en sorte que le gouvernement du Québec se retrouve en position de force dans les négociations à venir», a dit Mme Pageau-Goyette.

La liste des pouvoirs dont il est question dans la troisième option et qui devraient revenir sous la compétence du Québec est la même que la liste dressée par la Chambre de commerce dans son mémoire présenté en 1991 devant la Commission Bélanger-Campeau: santé, enseignement, sécurité du revenu, formation de la main-d'œuvre.

La Chambre de commerce refuse de répondre comme tel à la question mentionnée dans l'avant-projet de loi déposé devant l'Assemblée nationale par le premier ministre Jacques Parizeau le 6 décembre dernier. La Chambre possède 54 000 membres répartis dans 4500 entreprises à travers 225 chambres locales dans tout le Québec. Compte tenu de «la répartition» de ses membres, la Chambre préfère «tenter plutôt de les informer afin qu'ils exercent leur choix en toute connaissance de cause».

Les Québécois seront moins souverains advenant une victoire du OUI

Le piège de l'indépendance, selon les chercheurs
Kimon Valaskakis et Angéline Fournier

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Dans l'hypothèse d'une victoire référendaire du OUI, ni la communauté internationale ni le Canada anglais ne reconnaîtront au Québec le statut d'État souverain s'il ne paie pas au préalable sa part de la dette nationale.

Deux chercheurs québécois bien connus, Kimon Valaskakis et Angéline Fournier, ont fait cette mise en garde, hier, en marge du lancement de leur dernier ouvrage intitulé *Le Piège de l'indépendance*. Ils y soutiennent en outre qu'après son accession à l'indépendance, le Québec sera moins influent, moins puissant. Et que les Québécois seront moins souverains.

Invités à commenter la percutante déclaration du ministre des Finances, Jean Campeau, les deux auteurs ont exprimé la conviction qu'un Québec souverain ne pourrait se soustraire à cette obligation «morale et juridique». A leur avis, pas un seul pays de la communauté internationale ne reconnaîtrait un Québec qui n'aura pas partagé le coût des actifs, «dont les frontières n'auront pas été délimitées et qui n'arrivera pas à établir son autorité sur le territoire. Le partage de la dette fait partie du processus d'accession à l'indépendance.»

Kimon Valaskakis et Angéline Fournier sont respectivement président et vice-présidente de l'Institut Gamma, un organisme québécois de réflexion prospective et d'analyse de

tendances. Au cours des dernières années, ils ont publié de nombreux articles sur la situation économique et politique du Québec. Lui est économiste et professeur titulaire de sciences économiques à l'Université de Montréal. Elle est juriste. Candidats libéraux aux élections fédérales de 1993, ils ont tous deux essuyé la défaite.

Dans *Le Piège de l'indépendance*, l'on retrouve la structure de textes, le ton, le vocabulaire et l'essentiel de l'argumentaire des manifestes référendaires du Conseil pour l'unité canadienne et du Parti libéral du Québec. Les auteurs y affirment qu'un Québec indépendant disposerait de moins de leviers pour assurer son caractère distinct, protéger la langue française et stimuler le développement économique qu'il n'en a à l'heure actuelle dans la fédération canadienne.

Selon Valaskakis et Fournier, le projet de donner la souveraineté aux Québécois est illusoire, puisque la tentative de faire l'indépendance créera, au contraire, une situation de plus grande dépendance. «Si la souveraineté que nous proposons les péquistes est faisable, elle n'est pas réelle. Si elle est réelle, elle n'est malheureusement pas faisable.»

Le cœur du livre est fait de l'identification des «dix mythes de l'indépendance», c'est-à-dire les croyances véhiculées par les péquistes et les bloquistes. Les auteurs y rappellent ces postulats et donnent leurs répliques, dont voici les exemples les plus éloquentes:

■ «Le fédéralisme canadien est rigide et immuable.» Le système actuel est flexible et évolutif. On note plusieurs changements depuis 1867 et une capacité d'adaptation aux situations nouvelles.

■ «Le fédéralisme coûte cher aux Québécois.» Le Québec a largement bénéficié de sa participation à la fédération. Les trois provinces riches (Ontario, Alberta et Colombie-Britannique) subventionnent les provinces moins riches, comme le Québec, qui peuvent ainsi assurer les mêmes services.

■ «Après l'indépendance, l'union économique Québec-Canada est dans le sac.» Le Canada anglais, du fait de l'ALENA, a beaucoup moins besoin du Québec qu'en 1980 et vice-versa. Une union économique Québec-Canada est improbable. Mais il serait possible d'envisager une zone de quasi-libre-échange entre les deux entités.

■ «Le Québec a droit à l'autodétermination.» La jurisprudence et les avis d'experts n'offrent aucun appui à cette thèse. Si le Québec se déclare indépendant, il devra obtenir la reconnaissance de la communauté internationale, et ne pourra refuser ce même droit aux autochtones.

■ «La langue et la culture françaises seront mieux protégées dans un Québec indépendant.» Le français serait en péril dans un Québec indépendant, qui serait isolé en Amérique du Nord et séparé du Canada, qui agit comme cousin protecteur contre l'expansion mondiale de l'anglais.

VENTE

20% à 45%

collection
CALECHE

Bois de cerisier
Bois d'érable
Mise de côté
Grande sélection de chambres et salles à manger

10 **Poplaw** meubles
DEPUIS 1948

6312 St-Hubert, Montréal • 271-4787

Ensemble
Louis-Philippe

LE DEVOIR LE MONDE

PERSPECTIVES

Les calculs de Lech Walesa

En Pologne, la décision de la coalition de gauche de remplacer mardi le premier ministre Waldemar Pawlak (PSL, parti paysan) par Jozef Oleksy (SLD, ex-communiste) a démontré une fois de plus la grande habileté manœuvrière du président Lech Walesa.

LE MONDE

Lech Walesa vient de démontrer qu'il est encore beaucoup trop tôt pour l'enterrer. Après avoir fait monter les enchères la semaine dernière en brandissant la menace d'une dissolution du Parlement, le président polonais a partiellement obtenu gain de cause en provoquant, mardi, la chute du gouvernement de coalition formé par les anciens communistes et le Parti paysan.

Indépendamment des raisons ou des manœuvres qui ont conduit à cette nouvelle crise politique, elle traduit, en tout cas, un étonnant retournement de situation pour M. Walesa. Le chef de l'Etat avait été sérieusement affaibli par la victoire de la gauche et des paysans aux élections de 1993. D'entrée de jeu, la cohabitation s'annonçait délicate entre ces partis enracinés dans l'ancien régime et l'ex-dirigeant syndical qui représentait deux visages différents de la Pologne.

Pourtant, cette coalition, avec sa forte majorité parlementaire, devait théoriquement ouvrir la voie à une salutaire période de stabilité politique qui avait cruellement fait défaut aux différents gouvernements issus de Solidarité, eux aussi, souvent torpillés par les calculs de Lech Walesa.

Waldemar Pawlak, le jeune et secret premier ministre qui a été contraint, mardi, de jeter l'éponge, peut certes s'enorgueillir d'avoir dirigé pendant quinze mois le gouvernement le plus durable depuis la chute du communisme en 1989. Mais hormis ce succès de longévité, son bilan est plutôt maigre. Dès le début, le mariage de raison entre des anciens communistes, convertis, en Pologne comme ailleurs à l'Est, à l'économie de marché et un Parti paysan enclin au repli et au protectionnisme, s'est rapidement dégradé.

Heureusement pour la Pologne, les gros des efforts de la libéralisation avait déjà été douloureusement mis en œuvre par les précédentes équipes issues de Solidarité, permettant ainsi à l'économie de prendre son envol, indépendamment des atterrissements politiques. Mais le maintien de cette vitalité pouvait difficilement être mis sur le compte du gouvernement de M. Pawlak dont l'immobilisme s'est révélé de plus en plus patent.

D'ailleurs, cette caractéristique est également visible au sein de la coalition de gauche en Hongrie, elle aussi tiraillée entre les pressions de son électorat et les impératifs incontournables, mais impopulaires, de la gestion économique.

Lech Walesa, cherchant à tout prix à revenir sur le devant de la scène avant l'élection présidentielle de cet automne, a réussi à exploiter, avec ruse et habileté, les divisions au sein de la coalition. Pour l'instant, c'est Waldemar Pawlak qui fait les frais de cette crise politique. Mais il est encore trop tôt pour dire si les manœuvres du fougueux président polonais lui permettront de retrouver une partie de son aura, largement entamée par des calculs, certes savants, mais avant tout dictés par des ambitions personnelles.

Devant l'opposition qui réclame sa démission

«Felipe» s'accroche

Le président du gouvernement espagnol réfute les accusations dont il est l'objet

Attaqué de toutes parts, «Felipe» s'accroche. Le chef de l'exécutif espagnol, Felipe Gonzalez, a exclu avec force hier, lors du débat sur l'état de la Nation, la tenue d'élections anticipées et s'est dit décidé à gouverner jusqu'à la fin de son mandat en 1997, malgré la succession de scandales qui éclaboussent son gouvernement.

D'APRÈS REUTERS ET AFP

Madrid — Le président du gouvernement espagnol est plus que jamais déterminé à poursuivre son mandat. Felipe Gonzalez a rejeté hier, avec la même énergie, tant les appels à des élections anticipées que les accusations de collusion entre le gouvernement et les escadrons de la mort anti-basques.

«Je suis convaincu que le meilleur service que nous puissions rendre à notre démocratie est de poursuivre notre mandat électoral», a-t-il dit aux Cortès à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire.

Le président du gouvernement a expliqué qu'il avait décidé d'avancer de deux jours ce débat inaugural «dans l'espoir de désamorcer la crise».

«Dans de nombreux pays, la désillusion est normale à mi-mandat, mais cela ne conduit pas généralement à de nouvelles élections. Nous vivons la plus longue période de stabilité qu'ait connue notre pays dans son histoire récente», a-t-il ajouté.

Felipe Gonzalez a été reconduit pour un quatrième mandat à la tête du pays lors des élections de juin 1993, mais le

gouvernement socialiste ne survit au parlement que grâce au soutien du parti catalan Convergencia i Unio. Les prochaines législatives sont prévues en 1997.

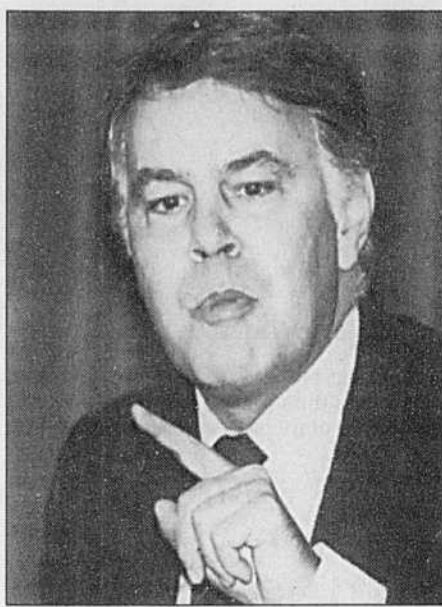
Le chef du gouvernement a accusé l'opposition de droite de chercher à exploiter les allégations selon lesquelles le gouvernement aurait manipulé les militants des Groupes de libération antiterroristes (GAL) engagés dans des attentats contre les nationalistes basques.

Appuyé par les Catalans

En tête dans les sondages, le Parti populaire n'envisage pas de déposer une motion de censure car le chef de file du parti catalan, Jordi Pujol, a réitéré son soutien au gouvernement, même en cas de nouvelles poursuites judiciaires contre d'anciens responsables socialistes.

Felipe Gonzalez a affirmé qu'il n'avait jamais tenté d'entraver l'enquête menée par le juge Baltasar Garçon sur les activités des GAL entre 1983 et 1987.

Il a fait remarquer que les attentats des GAL visant le mouvement nationaliste basque ETA avaient débuté dès la mort de Franco, en 1975, soit sept ans avant l'arrivée des socialistes au pouvoir.



Felipe Gonzalez: tassé dans le coin, mais toujours combatif.

«Nous avons déjà dit et nous réaffirmons aujourd'hui que nous n'utiliserons contre l'ETA que des moyens démocratiques et légaux», a dit le président du gouvernement.

Felipe Gonzalez a souligné que le gouvernement français avait publiquement déclaré que Madrid n'était en aucun cas

impliqué dans les activités des GAL.

Le chef du gouvernement a en outre fait de la poursuite du redressement économique du pays l'axe central de sa politique. Tout en faisant du chômage (au-dessus de 20 %) le handicap numéro un de l'Espagne, il a estimé que la baisse de l'inflation, la création de 150 000 emplois l'an dernier et la réduction du déficit budgétaire constituaient autant de signes positifs.

La priorité du gouvernement est d'assurer la poursuite de la reprise entamée l'an dernier de manière à créer des emplois et à réduire l'écart entre le niveau de vie de l'Espagne et des autres pays développés, a dit Felipe Gonzalez.

Pour sa part, le président du Parti populaire José Maria Aznar a affirmé que M. Gonzalez «est à l'agonie depuis plus d'un an» et qu'il «n'a plus aucun crédit» dans le pays et sur les marchés financiers, faisant allusion à la chute de la peseta ces dernières semaines.

Il a réclamé la convocation d'élections générales en même temps que les municipales et les régionales, le 28 mai.

Egrenant la liste des «affaires» qui ont secoué le gouvernement en 1994, M. Aznar a affirmé que l'enquête sur les GAL «a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase». «Si après tout cela, vous osez parler de stabilité politique, alors nous sommes tous les deux dans des pays différents», a-t-il ajouté.

Pour détournement allégué d'aide humanitaire à l'Afrique du Sud

Allan Boesak dans le collimateur

Le Cap (Reuter) — Deux associations caritatives danoise et suédoise ont annoncé hier qu'elles allaient demander à la police sud-africaine d'ouvrir une enquête sur la disparition de fonds destinés aux victimes de la ségrégation, dont le pasteur Allan Boesak avait la charge.

Des responsables de l'organisation danoise Danchurch Aid et de l'association humanitaire suédoise Sida ont précisé après avoir rencontré ce vétéran de la lutte anti-apartheid qu'il n'avait pas fourni de réponses satisfaisantes à leur questions concernant l'usage des fonds accordés à la Fondation pour la paix et la justice (FPJ) qu'il dirigeait.

«Les pays donateurs nordiques ont décidé de lancer une procédure judiciaire en déposant plainte officiellement auprès de la police sud-africaine contre les personnes liées à la FPJ qui pourraient être impliquées dans des dé-

tournements de fonds», ont-ils dit dans un communiqué.

Les Scandinaves ont ajouté qu'un rapport établi par des avocats sud-africains avait montré que le pasteur et certains de ses collègues «se sont enrichis considérablement aux dépens de la FPJ».

Pressenti comme premier ambassadeur sud-africain de couleur auprès des Nations unies à Genève, Allan Boesak, a démenti mardi ces informations.

Il s'est de nouveau défendu hier de toute malversation et a accusé un comptable de la fondation d'être responsable de la disparition des trois quarts de la somme qui lui avait été confiée, soit neuf à 10 millions de couronnes suédoises (1,7 à 1,9 millions de dollars canadiens). Le pasteur, a présidé pendant huit ans l'Alliance oecuménique des églises réformées.

Au secours d'Abdel Rahmane

Khartoum (AFP) — Les aveux d'un Soudanais jugé à New York dans le procès du dirigeant intégriste égyptien Omar Abdel Rahmane sont «douteux» et servent «des objectifs politiques», a affirmé un responsable soudanais cité hier par le quotidien gouvernemental *Al-Engaz al-Watani*.

Siddig Ibrahim Ali Siddig, un Soudanais de 34 ans accusé d'être l'organisateur d'un complot terroriste pour lequel sont jugés cheikh Abdel Rahmane et dix co-inculpés, a annoncé lundi qu'il plaiderait coupable, accusant le cheikh d'avoir ordonné l'assassinat du président égyptien Hosni Mubarak et des attentats.

Selon *Al-Engaz al-Watani*, «il y a

des raisons de croire que les aveux ont été faits dans le cadre d'un marché avec les services de sécurité américains».

Cité par le journal, M. Moustafa Osman Ismail, secrétaire général du Conseil pour l'amitié entre les peuples, une organisation paraguayenne, a estimé que «des forces internationales connues pour leur hostilité envers l'islam tentent de présenter (cette religion) comme une menace au public américain et à l'occident en général».

Le «comité populaire pour défendre les Soudanais emprisonnés aux Etats-Unis» estime que les accusations portées contre ces Soudanais ont «des fins politiques».

EN BREF

RECONCILIATION RUSSO-UKRAINIENNE

Kiev (AFP) — Les premiers vice-premiers ministres russe et ukrainien Oleg Soskovets et Evgueni Martchouk ont paraphé hier à Kiev un traité préliminaire qui, après trois ans de brouille, scelle un début de normalisation des relations entre les deux grands Etats issus de l'URSS. Le traité lui-même doit être signé lors d'une rencontre au sommet à Kiev des présidents russe Boris Eltsine et ukrainien Léonid Koutchma, annoncée pour début mars. Lors des pourparlers hier et avant-hier à Kiev, les délégations russe et ukrainienne sont parvenues à rédiger une première mouture du traité, qu'ils ont paraphé devant les journalistes. Chacun des deux Etats déclarera «respecter l'intégrité territoriale» de l'autre.

UN GÉNÉRAL À LA CIA

Washington (AFP) — Bill Clinton a annoncé hier qu'il avait choisi un général en retraite, Michael Carns, pour diriger l'Agence centrale de renseignements (CIA). Cette nomination, qui doit être approuvée par le Sénat — contrôlé depuis les dernières élections au Congrès par les républicains —, survient alors que les Etats-Unis ont entrepris de revoir la mission et la nature de ces services dans cette période de l'après-guerre froide. Ancien du Vietnam, le général Carns, 57 ans, qui prit sa retraite en 1994 alors qu'il était chef d'état-major adjoint de l'armée de l'Air, succéderait ainsi à James Woolsey, qui avait démissionné en décembre dernier.

MINEURS RUSSES EN GRÈVE

Moscou (Reuter) — Quelque 600 000 mineurs des mines d'antracite russes se sont mis en grève hier pour réclamer le paiement d'arriérés de salaire et cet arrêt de travail d'une journée fera perdre à la Russie une production d'un million de tonnes. Ivan Mokhnatchouk, vice-président du syndicat des mineurs Rossougleprofsoyouz, a précisé que 80 % des mineurs observaient l'arrêt de travail. Au total, 120 mines sont touchées. «Nous considérons que cette opération est un succès, même si le

gouvernement ne s'est pas manifesté», a noté le syndicaliste. Les grévistes sont nombreux à ne pas avoir été payés depuis octobre dernier.

EMMANUEL CONSTANT PERSONA NON GRATA

Port-au-Prince (AFP) — Les États-Unis n'accorderaient «certainement pas» l'asile politique au responsable du Front pour l'avancement et le progrès haïtien (FRAPH, néo-dualiste), Emmanuel Constant, s'il en faisait la demande, a déclaré hier le porte-parole de l'ambassade des États-Unis en Haïti, Stanley Schraeger. Lors d'un point de presse, le diplomate a toutefois déclaré ne pas avoir de confirmation qu'Emmanuel Constant, dont la présence avait été signalée en Amérique du Nord par la presse haïtienne éditée aux États-Unis, se trouvait aux États-Unis.

DES CELLULES BLEU POUVRE S.V.P.

Londres (Reuter) — Les détenus écossais à tendance suicidaire auront désormais la possibilité d'occuper une cellule aux couleurs pastel pour évacuer plus facilement leur stress, a annoncé hier l'administration pénitentiaire. «Les psychologues estiment que les tons pastel ont un indéniable effet calmant sur les gens et contribuent à diminuer leur stress, contrairement aux couleurs vives», a expliqué un porte-parole. Grâce à cette initiative, expérimentée dans un premier temps à Aberdeen, l'administration espère réduire sensiblement le nombre de suicides dans les prisons écossaises.

L'ONU EN ANGOLA

New York (AFP) — Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé hier soir la mise en place d'une opération de maintien de la paix en Angola, avec un déploiement étalé sur trois mois de plus de 7000 Casques bleus, chargés de consolider le processus de réconciliation. Dans une résolution (976) adoptée à l'unanimité à New York, les 15 pays membres du Conseil ont donné leur feu vert au départ «immédiat» des éléments de planification et d'appui de l'opération.

Martin n'en fait qu'à sa tête.



C'est pourquoi il soutient la vaccination au Bénin.

Si vous pouviez appuyer des projets qui vous tiennent à coeur comme l'eau et l'environnement, la condition de la femme dans le monde, l'éducation, l'alimentation et la santé et qu'en plus ces projets aidaient les plus démunis de la terre, vous feriez comme Martin, n'est-ce pas ?

OXFAM-QUÉBEC change le monde, pour vrai.

1 800 OXFAM 94

2330, Notre-Dame O., Bureau 200, Montréal, Québec H3J 1N4

Pas encore de date pour les élections palestiniennes

Le processus de paix «dans un précipice»

Les Palestiniens lancent un cri d'alarme, mais pour Israël, «il y a progrès»

Le Caire (AFP) — Les Palestiniens ont annoncé hier que les deux jours de négociations avec Israël sur les élections du Conseil d'autonomie s'étaient soldées par un échec.

«Le processus de paix sombre dans un précipice», a affirmé au Caire le chef de la délégation palestinienne Saëb Erakat, en écartant toutefois une suspension des négociations.

«Le problème ne réside pas dans les négociations, ni dans le processus de paix, mais dans la mentalité d'occupation israélienne», a-t-il expliqué aux journalistes.

Son homologue israélien Yoël Singer s'est au contraire félicité de la teneur des pourparlers. «Nous n'avons cessé de faire des progrès ces deux jours en discutant un certain nombre de questions».

«Il est temps pour Israël et pour (son premier ministre Yitzhak) Rabin de se décider. Y aura-t-il la paix ou non? M. Rabin ne peut pas continuer à agir avec la mentalité d'occupant», a averti M. Erakat.

«Je ne peux pas dire que nous avons réalisé ce à quoi nous nous attendions», a-t-il indiqué. «Malheureusement, je n'ai rien à dire au président Arafat qui puisse aider à la réussite du sommet de demain».

Le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat doit en effet rencontrer aujourd'hui M. Rabin à Erez, principal point de passage entre Israël et la bande de Gaza. Dans un entretien publié hier par un quotidien égyptien, M. Arafat a affirmé qu'il demanderait à M. Rabin de fixer une date pour le redéploiement de l'armée israélienne en Cisjordanie et pour la tenue des élections.

La réunion Rabin-Arafat, comme les pourparlers sur les élections, ont été décidés la semaine dernière au Caire à l'occasion d'un sommet arabo-israélien sans précédent. M. Erakat a cependant jugé que ce sommet

n'avait pas permis d'assouplir la position israélienne.

«Trois jours après ce sommet quadripartite (Jordanie-Israël-Egypte-Palestiniens), le gouvernement de M. Rabin a annoncé une liste d'habitations qu'il construira à Jérusalem», a-t-il déploré.

Il a réfuté le point de vue israélien refusant de redéployer ses forces en Cisjordanie pour ne pas compromettre la vie de ses colons. «La spirale de violence et de contre-violence continue. La seule solution est l'application rapide et honnête des accords signés» par Israël et l'OLP, a-t-il dit.

Selon lui, depuis l'accord d'Oslo, en août 1993, «237 Palestiniens ont été tués par des soldats ou des colons israéliens».

M. Erakat a déclaré que «les deux parties s'étaient accordées pour rédiger un document conjoint sur sept questions relatives aux élections. Les Palestiniens ont proposé de commencer par le principal sujet, le concept du Conseil de l'autonomie, et nous avons été surpris

quand nos interlocuteurs nous ont déclaré être mandatés uniquement pour la rédaction d'un seul point: les normes d'élection et d'éligibilité».

«C'est illogique», a-t-il poursuivi. «Il faut d'abord déterminer le concept de la structure à laquelle on veut être candidat. Nous avons encore essayé en vain ce matin de les persuader».

Parmi les principaux points de litige figurent la question de la participation des organisations palestiniennes opposées au processus de paix, de l'éligibilité des Palestiniens de Jérusalem-Est et de l'étendue des pouvoirs du Conseil.

M. Singer a annoncé que les pourparlers se poursuivront la semaine prochaine dans le territoire autonome palestinien de Jéricho (Cisjordanie) puis une semaine plus tard à nouveau au Caire.

Rabin et Arafat se revoient aujourd'hui, dans un climat dégradé

Une St-Valentin plus durable que du chocolat.



Parlez d'amour sans frais pendant trois mois.

19⁹⁵\$ par mois Offrez le **Liberti^{MD}** de Bell Mobilité et votre amour pourra vous appeler à la maison **Liberti** **gratuitement**, chaque jour pendant **trois mois**, sans limite de temps*.

Vous pourrez aussi obtenir un an du même traitement, si vous réglez en un seul versement (339,95 \$, cellulaire et service de 18 mois compris). **Avec Liberti, le téléphone vous appartient**, vous épargnez les frais d'activation et d'accès au réseau. Les appels locaux vous sont offerts à 95 ¢ la minute. Favorisez la communication dans votre couple, donnez un **Liberti**.

Appels locaux **gratuits** le jour de la Saint-Valentin pour **tous les abonnés Liberti**.

Bell Mobilité

Enfin libre

1 800 43-Liberti

CENTRES DE COMMUNICATION PERSONNELLE

Montréal
Cellcom Montréal
Tél.: (514) 739-7777

Cellular One
Tél.: (514) 385-0770

Centre du Téléphone Mobile Montréal-Est
Tél.: (514) 729-2020

Montréal - centre-ville
Bell Mobilité La Cathédrale
Tél.: (514) 284-0284

St-Hubert
Centre du Téléphone Mobile Rive-Sud
Tél.: (514) 926-2020

CENTRES CELLULAIRE PLUS

Boucherville
National Expert
Tél.: (514) 949-1000

Dollard-des-Ormeaux
La Boutique Électronique
Tél.: (514) 684-6846

Drummondville
Rocheport Radio T.V. inc.
Tél.: (819) 478-5178

Granby
Audiotec
Tél.: (514) 378-3618

Laval
Cellcom Laval
Tél.: (514) 629-7777

Centre du Téléphone Mobile-Laval
Tél.: (514) 682-9366

Longueuil
Slimtel
Tél.: (514) 463-0565

Montréal
Centre du Téléphone Mobile
Tél.: (514) 274-9366

Locatel Itée
Tél.: (514) 735-3000

Montréal - centre-ville
Peel Mobilité inc.
Tél.: (514) 288-7335

Repentigny
Communication Idéale
Tél.: (514) 585-2847

Sherbrooke
Cellulaire Flamand inc.
Tél.: (819) 823-9994

St-Hubert
Radio Communication Cellulaire
Tél.: (514) 676-9919

Trois-Rivières Ouest
Reynolds Radio inc.
Tél.: (819) 376-6849

Victoriaville
Communication Victoriaville
Tél.: (819) 758-7471

Ville St-Laurent
La Boutique Communication
Tél.: (514) 335-2355

CENTRE HI-FI

Distribution Consommateurs

Dumoulin

FUTURE SHOP

JEAN COUTO

Radio Shack

SEARS

SPEC

STEREO

Le SuperClub Vidéotron



Plan Liberti de 18 mois seulement. Sous réserve de l'approbation de crédit. Taxes, frais d'interurbain, frais d'abonnés itinérants et options additionnelles en sus. L'appareil peut différer du modèle illustré. Disponible chez les agents participants jusqu'à épuisement des stocks. L'offre se termine le 14 février 1995 et ne peut être jumelée à aucune autre. *Appels locaux seulement.

É D I T O R I A L

Énoncer pour énoncer

Lise Bissonnette

Si la diplomatie est parfois l'art de préserver les apparences, le ministre des Affaires étrangères du Canada, M. André Ouellet, en est désormais le champion, grâce à l'énoncé de politique étrangère qu'il proposait mardi au Parlement. Rarement document plus superficiel aura-t-il traité de problèmes plus concrets.

Tout se passe comme s'il ne s'agissait que de s'exécuter pour la forme, de produire enfin un document au terme d'une année de colloques et de consultations parlementaires.

Dominé par la question économique, comme l'ont fait remarquer plusieurs experts déçus d'un tel prosaïsme, l'énoncé cause sans doute commerce international, et abondamment. Mais sans rien dire. Certes, il est de loin plus intelligent que le rapport du comité des Communes et du Sénat qui, en novembre dernier, affirmait que la clé du développement économique du Canada se trouvait dans toutes les régions du monde sauf aux États-Unis. Comme les Canadiens, en pratique, ne commerceront qu'avec les Américains ou presque, le ministère a évité de se ridiculiser et a reconnu l'existence d'un pays au sud du 49^e parallèle, et même son importance. Mais deux ans après l'accord de libéralisation des échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, six ans après l'accord canado-américain de libre-échange, les faiseurs de politique étrangère canadienne sont incapables du moindre bilan qui, seul, pourrait devenir source d'orientations. A quoi ressemblera la gestion de la relation Canada-USA qui débord de plus en plus de l'économie et qui touche au politique? Quelles institutions faudrait-il développer pour l'encadrer? Quelles seront les conditions de son élargissement à d'autres pays, si tant est qu'il soit souhaitable? Ne cherchez pas, la réalité de la relation Canada-USA, qui est bel et bien la clé de l'avenir économique du Canada, est toujours tabou. Les vieux réflexes sont encore à l'œuvre. La seule stratégie qu'annonce le ministère, à l'égard de nos voisins, est défensive: on nous promet un vigoureux effort de lobbying pour préserver nos intérêts, perpétuels assaillis. Son dynamisme, le Canada le réserve pour d'autres destinations, l'Amérique latine, l'Asie-Pacifique, l'Europe, qui auront droit à la cour assidue de la fameuse «Équipe-Canada», avec son entraîneur premier ministre. A son terme, ce chapitre supposément majeur de la politique étrangère finit par tomber tout simplement dans le tourisme.

Le reste est à l'avenant. Le deuxième volet de la politique porte sur la sécurité internationale. Là encore, les rédacteurs ont fait leurs devoirs et casé dans le texte toutes les nouvelles préoccupations de la communauté mondiale devant les multiples conflits régionaux qui agitent la planète. Mais à part souligner que le Canada se tiendra du côté de la vertu, c'est-à-dire qu'il contribuera aux réflexions des Nations unies sur une capacité d'action rapide, ou qu'il continuera à participer à des missions de paix, ou qu'il sera de toutes les organisations multilatérales qui ont un peu de sens dans toutes les régions du monde, l'énoncé ne dit rien de la seule question qui hante, ici et maintenant, les milieux vraiment préoccupés de sécurité. A quelle hauteur se situera l'effort canadien? Quel effet auront les compressions budgétaires imposées à la défense sur les missions canadiennes traditionnelles et sur leur participation aux organismes voués à la sécurité internationale? Ne cherchez pas, tout ce qui est concret est étranger à cette politique étrangère.

Il en va de même pour le chapitre consacré à l'aide publique au développement (APD) qui, dans le style déluge de mots pour désert d'idées, est un chef-d'œuvre. Il y est question à la fois d'imposer de nouvelles compressions budgétaires et de se rapprocher d'un décaissement de 0,7% du Produit national brut, un objectif auquel aucun gouvernement canadien ne croit plus depuis vingt ans mais qu'on s'obstine à jeter en pâture à la galerie. Il y est question à la fois d'étendre les programmes à de nouveaux secteurs ou à de nouvelles régions tout en ciblant les efforts «dans un nombre restreint de pays». Et il y est question à la fois de maintenir le «partenariat» avec le secteur privé canadien — euphémisme pour «l'aide liée», celle qui enrichit d'abord les entreprises d'ici — et de promouvoir l'autonomie des pays aidés. Dans ce magma qui veut embrumer tout le monde et son père, on trouvera cependant tout le vocabulaire à la mode sur l'autoroute des communications de la pensée correcte, y compris, un peu partout et à toutes les sauces, les préceptes désormais sacrés du «développement durable».

Une politique étrangère qui n'est qu'un déluge de mots

Pour des raisons différentes, le Bloc québécois et le Reform Party ont vivement protesté devant la seule innovation de l'énoncé, le chapitre qui fait de l'exportation culturelle une pierre d'angle de la politique étrangère canadienne. Le Reform Party voit là du gaspillage de fonds publics, il a en horreur toutes les subventions d'ordre culturel. Le Bloc québécois y voit plutôt une tactique préférentielle pour amadouer les milieux artistiques tentés par la thèse souverainiste, une intrusion dans les compétences provinciales, et enfin une tentative de noyer la culture québécoise dans le grand tout canadien. Ils s'en font trop, ce chapitre est tout aussi superficiel que ses plus traditionnels compagnons.

Il regorge de prétentions qui ne veulent rien dire. Qu'est-ce que la culture canadienne, si tant est qu'elle existe puisque la ministre du Multiculturalisme, madame Finestone, a décrété récemment à la CBC que le Canada n'avait ni «identité» ni «culture nationale»? M. Ouellet répond aujourd'hui que la culture canadienne est faite de «valeurs», qui sont l'attachement à la démocratie, aux droits de la personne, à la primauté du droit, et au fameux «développement durable». Toutes idées qui n'ont évidemment rien de spécifique au Canada. En pratique, une fois affichée cette illusion de supériorité morale qui fera plaisir aux nationalistes canadiens, le terrain demeure plutôt vague. Les moyens de l'exportation culturelle s'annoncent limités à moins que M. Ouellet s'abreuve à même les compressions qui affecteront d'autres volets de la politique culturelle canadienne, dont les ressources du Conseil des Arts du Canada. Puisqu'il s'agit d'un document délibérément imprécis, on ne le saura pas, comme on ne saura pas à quel type d'exportations culturelles songe M. Ouellet sauf qu'elles devront, de toute évidence, servir d'abord l'image du Canada à l'étranger, ce qui est une mission un peu troublante pour des artistes.

Une seule chose est assez claire, à la toute fin du document: la taille du service extérieur va diminuer. Voilà qui aura plus d'influence, sur la politique étrangère canadienne dont l'histoire est liée à la valeur remarquable de son corps diplomatique, que tout le verbiage d'un livre qui énonce pour énoncer.

L E T T R E S

Notre imbécillité au grand jour

Monsieur le premier ministre, je vous remercie d'avoir choisi Marc-André Coallier pour présider le volet «jeunesse» de la Commission consultative sur l'avenir du Québec. Politologue de formation, je dois reconnaître que votre choix est des plus judicieux dans la mesure où moi et mes comparses juristes, ingénieurs, médecins, étudiants et entrepreneurs, n'aurions pu trouver meilleur moyen pour faire éclater au grand jour notre imbécillité commune. Vous nous en donnez maintenant l'occasion.

Permettez-moi donc de vous exprimer ma fierté d'avoir contribué à élire un gouvernement qui prend tellement à cœur l'opinion de sa jeunesse qu'il ne la lui demande pas. Je me sais privilégiée, n'en doutez point monsieur le premier ministre, qu'après cinq années universitaires l'on me donne accès à une tribune présidée par un animateur de jeu télévisé.

Vous n'êtes heureusement pas le seul à nous faire grâce de tels égards. Il est en effet réconfortant de constater que les doléances d'une sottise complexée ont été récupérées avec tambours et trompettes par l'ensemble des médias québécois, puis présentées, Dieu merci, comme l'expansion magistrale du mal de vivre dont je souffre inconsciemment; il sera dorénavant dit qu'Hélène Jutras sera ma voix, mon phare dans le brouillard intellectuel qui tôt ou tard m'enlèvera et fera de moi une... Québécoise. Sans cette initiative, moi et mes pairs aurions été dans l'obligation de choisir nous-mêmes nos por-

te-parole! Enfin, permettez-moi, M. Parizeau, de vous dire à quel point je suis soulagée que l'on ne me prenne pas pour une jeune femme majeure et vaccinée: dans d'autres sociétés, j'aurais eu le droit d'être intelligente.

Nathalie Thérèse
Chercheur en science politique
Université de Montréal
Montréal, 1^{er} février 1995

Hommage à Jean-Louis Lévesque

C'est avec consternation que nous apprenions le décès de M. Jean-Louis Lévesque, survenu le mercredi 28 décembre 1994 et nous désirons exprimer aux membres de sa famille nos plus sincères condoléances. Les mots sont nettement insuffisants pour traduire le chagrin qu'engendre la perte d'un être cher, mais nous voulions cependant leur témoigner ici que nous partageons leur peine.

Tous ceux et celles qui ont eu le privilège de bien connaître M. Jean-Louis Lévesque gardent le souvenir indélébile d'un grand homme au cœur généreux, qui aimait faire des surprises. Sa loyauté, sa remarquable discrétion, la simplicité de l'accueil qu'il savait si bien réserver aux personnes qui le côtoyaient, de même que le profond et sincère intérêt qu'il manifestait à chacun et chacune ne sont que quelques-unes des qualités singulières qui le caractérisaient et le rendaient si attachant.

Figure légendaire des milieux financiers et sportifs et philanthrope reconnu, M. Jean-Louis Lévesque a généreusement et largement contribué à différentes œuvres dans les

domaines social, éducatif et médical, par l'entremise de la Fondation Jean-Louis Lévesque, créée en 1961.

Au nombre des multiples organismes qui ont pu bénéficier de son support financier, le Centre hospitalier-Centre d'accueil Gouin-Rosemont souhaite ici témoigner de sa profonde reconnaissance pour l'apport fidèle et généreux de la Fondation Jean-Louis Lévesque qui a permis à notre établissement de faire l'acquisition, au cours des ans, d'équipements médicaux hautement perfectionnés, à la fine pointe de la technologie, permettant ainsi l'amélioration constante de la qualité des interventions et des soins et services à la clientèle de notre établissement.

Juliette P. Bailly
Directrice générale
C.H.-C.A. Gouin-Rosemont
Montréal, 1^{er} février 1995

Au nom du père

Le problème d'appauvrissement de la femme après le divorce est une situation très déplorable, injuste et même révoltante, comme de voir qu'il y a des pères qui ne remplissent pas leurs responsabilités financières.

D'autre part, au lieu de toujours blâmer les pères, ne serait-il pas temps pour nous, les femmes, de considérer l'éventualité de laisser la garde des enfants aux pères plutôt que d'avoir un droit sur les enfants?

Je crois très sérieusement en temps que femme et mère que les pères sont aussi capables que les mères d'exercer le rôle de parent et qu'ils devraient donc avoir une chance égale d'avoir la garde des enfants.

Kamona Bea Mbuyu
Hull, 1^{er} février 1995



O P I N I O N

L'autre journalisme parlementaire

ROBERT DE SERRES
Journaliste
Radiomédia Information

Le 19 décembre dernier, aux audiences publiques du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur la création de Radiomédia Information, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a réclamé du Conseil qu'il impose aux propriétaires de l'agence, Télémedia et Radiomutuel, l'obligation de couvrir 12 mois par année les collines parlementaires d'Ottawa et Québec, comme condition d'obtention des licences.

Je n'approuve pas la position de la FPJQ. L'idée de rincer un courriériste parlementaire sur sa chaise, à Ottawa ou Québec, 12 mois par année, est un archaïsme.

L'anachronisme vient en effet de l'époque lointaine où le télégraphe était le moyen de communication le plus avancé technologiquement et où le chemin de fer était le moyen de transport des personnes le plus rapide et le plus fiable pour traverser nos immenses distances.

Aujourd'hui, tout a changé. Nous vivons désormais sur l'autoroute de l'information avec des communications cellulaires, la fibre optique, les satellites, les soucoupes portatives, les autoroutes, les avions: tout a changé. Au tour maintenant de certaines conceptions du journalisme parlementaire.

À la fin des années 60, début des années 70, les entreprises de radiodiffusion Radiomutuel et Télémedia ont développé des réseaux d'information qui ont atteint une telle ampleur qu'ils étaient cités par le CRTC lui-même comme un phénomène unique au Canada. Les principales villes étaient desservies par des stations de base de chacun des réseaux, chaque station ayant sa salle des nouvelles. Des stations affiliées, demeurant la propriété d'entrepreneurs locaux, complétaient les réseaux dans les autres villes et régions du Québec. Chaque capitale régionale avait donc deux salles de nouvelles radio, les plus petites villes, une seule. Aux parlements de Québec et d'Ottawa, tout était fait en double.

C'est cet univers qui s'est effondré le 30 septembre. La grave crise financière que traverse l'industrie canadienne et québécoise de la radio, tout le monde en convient, y compris la FPJQ, a forcé les radiodiffuseurs à réorganiser leurs opérations. Cette réorganisation avait été entreprise dans les salles de nouvelles en septembre 1993.

Télémedia et Radiomutuel avaient alors décidé de mettre fin à leur couverture parlementaire de Québec et d'Ottawa pour la remplacer — plus économique — par le service des Nouvelles Télé-Radio de la Presse Canadienne. À CKAC, les journalistes et le syndicat ont accepté de vivre avec cette nouvelle réalité, qui a d'ailleurs prévalu jusqu'à la fusion de CJMS et CKAC le 30 septembre 1994.

À CJMS, les journalistes et le syndicat ont refusé obstinément cette décision et grâce en particulier à l'appui de la Fédération, nous avons pu convaincre la direction de Radiomutuel de poursuivre la couverture parlementaire, par des journalistes syndiqués, pendant tout le temps de session de l'Assemblée nationale à Québec et de la Chambre des communes à Ottawa, soit six mois sur douze.

En fusionnant avec CKAC, CJMS a transporté cet engagement et dès le lundi 3 octobre 1994, les bulletins de nouvelles de CKAC ne diffusaient plus le matériel sonore alimenté par NTR et lui substituaient des reportages produits par ses propres journalistes de Québec et d'Ottawa.

Si on peut aujourd'hui se commander des images en direct de New York en 15 minutes, et si on peut avoir les deux pieds à Manhattan une heure plus tard, peut-on envisager de faire les choses différemment sur nos collines parlementaires, pour tenir compte de la nouvelle réalité économique de la radio privée?

Radiomédia Information s'est engagé devant le CRTC à couvrir les collines parlementaires pendant toute la durée de sa licence, à partir de ses effectifs des stations CJRC-Radiomutuel à Gatineau-Hull, et CHRC-Radiomédia à Québec. Autrement dit, les salles des nouvelles de ces stations affecteront chacune une «demi-personne-année» à la couverture du parlement, et dispo-

sera du reste du «mi-temps-année» pour sa couverture locale. Si, en dehors de l'activité législative de six mois, le gouvernement devait faire une annonce importante ou spéciale, c'est bien sûr cette même personne qui serait alors affectée à la couverture de l'événement.

Donc, à 15 minutes d'avis, la direction des nouvelles à Montréal pourra affecter son courriériste à un événement inattendu d'importance. N'est-ce pas une réponse ingénieuse et responsable qui concilie la volonté de couvrir l'actualité parlementaire, tout en se donnant une flexibilité au niveau des ressources? Radiomédia Information grattera tous ses fonds de tiroir pour boucler son budget de 2 millions par année, 2 millions arrachés aux surplus difficilement dégagés par la publicité de la programmation. Pendant ce temps, le Canal D à la télévision recevra des compagnies de câbles, chaque premier mois, 1 million\$ pour nous présenter des vieilles affaires, la plupart traduites ou réalisées ailleurs qu'au Québec.

Dans ce contexte où le déséquilibre financier est si injuste pour l'information radio, pourquoi la FPJQ s'en prend-elle au *modus operandi* de Radiomédia Information et mine-t-elle la confiance du public à l'égard de cette nouvelle agence?

Télévision Quatre Saisons a renoncé définitivement à la couverture parlementaire. Traîne-t-on cette salle des nouvelles sur la place publique pour en critiquer la compétence et la valeur professionnelle? Bien sûr que non, au contraire, on la félicite à juste titre pour le travail extraordinaire qu'elle est en train de réaliser dans le domaine des nouvelles locales.

Devant la perplexité dans laquelle nous plonge l'univers changeant des médias, il faut faire appel à l'audace et à la hardiesse. On ne bâtra pas une radio québécoise adaptée aux nouveautés du libre-échange continental en ressant les bonnes vieilles habitudes du métier. Donnons donc la chance au cœur, dans l'enthousiasme et la confiance.

◆◆◆
La chronique de Pierre Graveline
reviendra la semaine prochaine.

À P R O P O S

...de l'économie en 1995

La lente reprise des économies québécoise et canadienne observée en 1993 s'est nettement accentuée en 1994. Ainsi, selon le Conference Board du Canada, après un premier semestre plus vigoureux que prévu et un ralentissement anticipé en deuxième moitié d'année, la croissance réelle du PIB au coût des facteurs atteindrait 3,4% au Québec et au Canada en 1994. Le Québec et le Canada se montrent ainsi bien engagés dans une phase d'expansion qui devrait se poursuivre en 1995. Toutefois, en raison de relèvements encore probables de taux d'intérêt

et d'une modération de l'activité économique américaine, le rythme de progression devrait s'amincir en 1995. Selon le Conference Board du Canada, la croissance réelle du PIB au coût des facteurs devrait atteindre 3,0% au Québec et 3,3% au Canada en 1995. L'amélioration du marché du travail et la hausse plus marquée du revenu personnel disponible réel devraient contribuer à raffermir la confiance des ménages et à soutenir les dépenses de consommation.

Ministère de l'Industrie du Québec, 1994.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE
Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN
Directeur de l'information BENOÎT AUBIN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON
Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Le «nouveau» fédéralisme fiscal d'Ottawa

Le maquignonnage est révolu

GUY LACHAPELLE

Professeur agrégé au département de science politique de l'Université Concordia. Il vient de publier aux Presses de l'Université Laval, en collaboration avec Jean Crête et Louis M. Imbeau, un ouvrage intitulé Politiques provinciales comparées.

Un nouveau discours se tisse depuis quelques semaines dans la bouche du premier ministre du Canada ainsi que de ses collègues Axworthy, Copps et Martin: un «nouveau fédéralisme» est porté à la boutonnière et le «statu quo évolutif» est relégué dans l'antichambre. Il faut sans nul doute parler d'un revirement majeur de la philosophie du Parti libéral du Canada. Le langage trudeauite de la centralisation est oublié au profit de la décentralisation administrative, du désengagement du gouvernement fédéral dans les domaines de l'aide sociale et de l'éducation post-secondaire et de la souplesse dans les relations intergouvernementales.

Cette conversion surprenante et tardive des libéraux fédéraux — sans compter celle aux vertus du libre-échange — survient à un moment précis: à l'aube d'un budget fédéral mais surtout dans le contexte préférendaire québécois. La question se pose donc: peut-on vraiment croire les ténors fédéraux ou s'agit-il simplement d'hypothèses de travail, comme le soulignait le ministre Axworthy, ou plus encore cherche-t-on tout simplement à retenir la dette fédérale aux provinces?

Le prochain budget

La présentation d'un nouveau budget n'est jamais un acte strictement comptable ou économique. Derrière l'allocation des ressources financières et les compressions annoncées se cache infailliblement l'élément politique. En proposant actuellement «un nouveau fédéralisme» aux provinces, le gouvernement fédéral démontre clairement qu'il se préoccupe autant de l'avenir politique du Canada que de sa réélection.

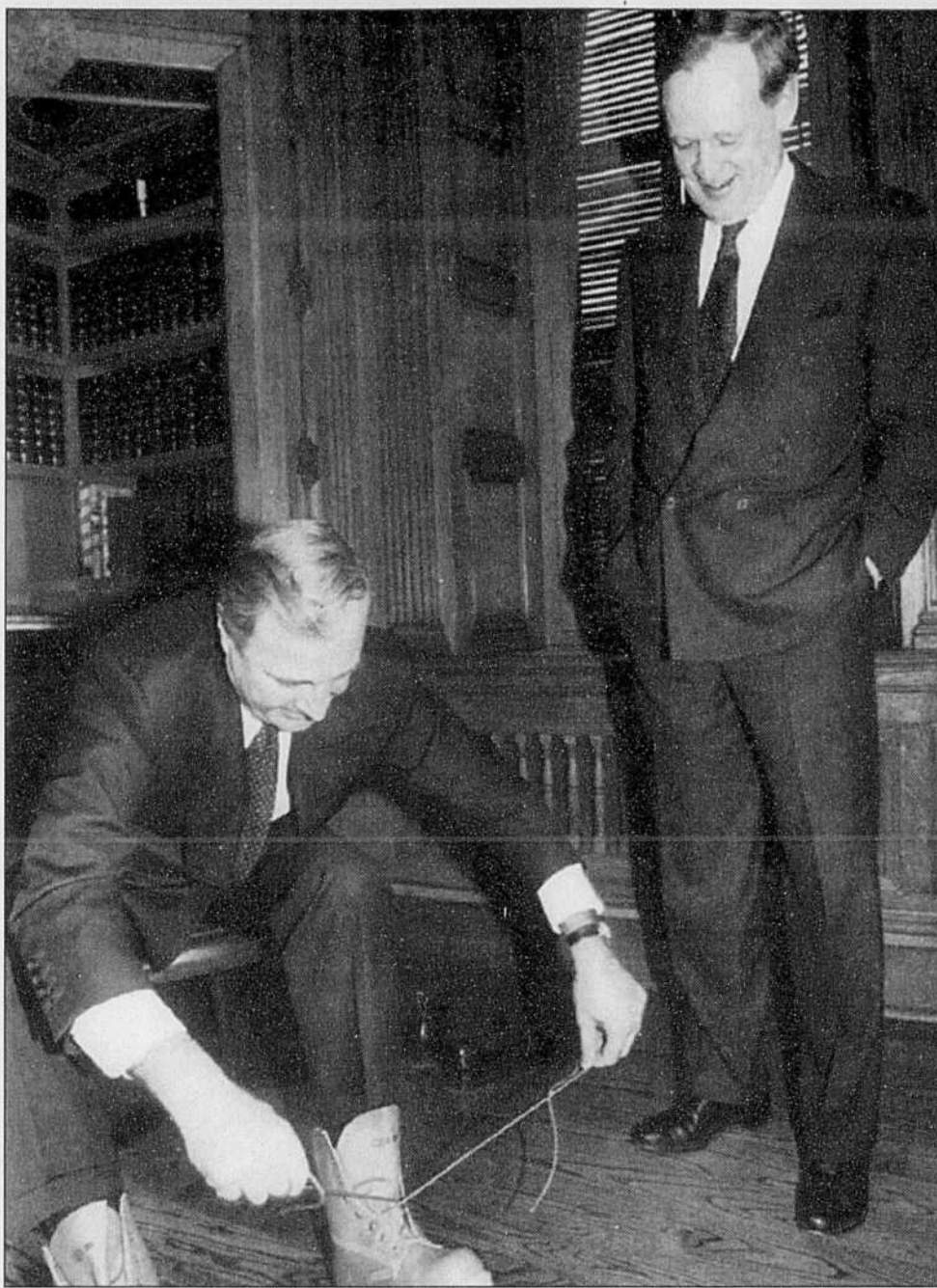
Si le Canada est désormais considéré sur le plan fiscal comme un pays du Tiers-Monde, le gouvernement fédéral ne veut certainement pas recevoir tout l'odieux d'une gestion publique ruineuse.

Pour s'éviter de recevoir tout le blâme d'une économie malade et d'un budget qui ne réussira certainement pas à remettre les finances publiques à flot, les stratèges libéraux cherchent désespérément à donner un nouveau souffle idéologique à un chef de parti et à un gouvernement qui n'ont aucune solution pour résoudre la crise des finances publiques fédérales.

Nous avons donc en face de nous des politiciens et politiciennes qui, à travers une bataille de chiffres qui s'éternise depuis plus de dix ans, cherchent à faire oublier aux Québécois et Canadiens deux problèmes pour lesquels ils n'ont pas de remèdes immédiats: le chômage et les relations du Canada avec le Québec.

L'électorat canadien semble plus tolérant et patient qu'à l'ordinaire, la situation politique au Québec les obligeant à retenir leurs cris. Mais pour encore combien de temps? Et que dire des premiers ministres des provinces, surtout ceux des provinces atlantiques, qui préfèrent pour l'instant chuchoter leur opposition aux réformes de décentralisation.

En fait, le gouvernement fédéral ne réussira certainement pas à livrer la marchandise



«La présentation d'un nouveau budget n'est jamais un acte strictement comptable ou économique. Derrière l'allocation des ressources financières et les compressions annoncées se cache l'élément politique.»

cois et Canadiens deux problèmes pour lesquels ils n'ont pas de remèdes immédiats: le chômage et les relations du Canada avec le Québec.

L'électorat canadien semble plus tolérant et patient qu'à l'ordinaire, la situation politique au Québec les obligeant à retenir leurs cris. Mais pour encore combien de temps? Et que dire des premiers ministres des provinces, surtout ceux des provinces atlantiques, qui préfèrent pour l'instant chuchoter leur opposition aux réformes de décentralisation.

En fait, le gouvernement fédéral ne réussira certainement pas à livrer la marchandise

lors de son budget. La situation québécoise est plus difficile à gérer que prévue: 46 % des Québécois et Québécoises voteraient OUI aujourd'hui à la question proposée par le gouvernement du Québec, ce qui signifie qu'une majorité de francophones appuie l'option du Parti québécois.

Il faut donc des munitions pour combler le vide idéologique et cela demande des ressources financières. Il est aisé de blâmer la situation politique pour le piètre état des finances publiques mais il demeure que les politiques déstabilisatrices de plusieurs administrations fédérales et leur gestion relâchée de l'appareil administratif sont seuls

responsables de la situation.

Il faut cependant reconnaître que l'initiative fédérale est astucieuse — un nouveau mot à la mode — car elle donne l'impression que le gouvernement fédéral est prêt à des réformes majeures au sein du fédéralisme canadien. Cela pourra plaire à bien des électeurs québécois.

En jouant la carte de la décentralisation des pouvoirs, Jean Chrétien contente bien des Canadiens qui estiment que les provinces sont plus aptes à résoudre les difficultés et à comprendre les besoins de leurs populations locales; une trop grande centralisation des pouvoirs peut être un danger à la stabilité politique du Canada.

Si telle est la découverte récente du gouvernement fédéral, alors on ne peut parler d'un étudiant précoce.

Des sueurs froides dans le dos

Si le Canada a réellement besoin d'une réorganisation fondamentale de son système fédératif et qu'il faut transformer le gouvernement fédéral et les relations des citoyens avec leurs gouvernements, bien des fédéralistes centralisateurs sentiront certainement des sueurs froides leur courir dans le dos. Ce n'est pas la première fois qu'on parle de réforme du fédéralisme au Canada depuis la Commission Rowell-Sirois, en passant par le fédéralisme coopératif de Jean-Luc Pépin et Lester B. Pearson ou le fédéralisme rentable de Parti libéral du Québec. Nul doute que les Canadiens et Canadiennes, mais surtout l'électorat québécois, sont sensibles à ce genre de propositions.

Toutefois, pour les Québécoises et Québécois, le fédéralisme n'est pas une idéologie mais un outil qu'il faut modeler enfin de mieux harmoniser la distribution des pouvoirs économiques entre partenaires tout en responsabilisant davantage les provinces face à leurs engagements.

Si dans un fédéralisme centralisateur, l'État fédéral ne peut jouer le rôle de rassembleur qui lui incombe, il doit disparaître au profit d'une structure, certains on parlé de superstructure, favorisant le développement et la coopération. Là se situe l'échec du fédéralisme canadien.

Les premiers ministres des provinces atlantiques manifestent actuellement d'une voix voilée leur opposition à la démarche fédérale. Selon elles, il appartient au gouvernement fédéral de s'assurer que les provinces les plus pauvres continuent de recevoir les sommes nécessaires à leur développement.

Le discours actuel du gouvernement fédéral reste de fait ambigu car signifie-t-il qu'il est prêt à transférer l'entière responsabilité administrative et fiscale aux provinces? Il faut en douter.

On ne parle pas ici, dans la plus pure tradition pluraliste, d'une redistribution des pouvoirs du gouvernement central à travers les structures de pouvoir au Canada — provinces, municipalités, secteur privé, groupes d'intérêt, administrations scolaires.

Ottawa, en conservant la responsabilité

d'établir les normes canadiennes, en santé par exemple, et de veiller à ce que les divers programmes fédéraux soient appliqués avec équité tout en rejoignant les personnes démunies, cherche essentiellement à asseoir son pouvoir bureaucratique. Si la décentralisation dont on parle actuellement signifie une régionalisation des pouvoirs, permettant une meilleure collaboration entre les provinces et les gouvernements municipaux, alors il faudra redéfinir le rôle du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, si le gouvernement fédéral entend proposer une «nouvelle association» avec les provinces en regardant attentivement tous ses programmes mais surtout en précisant davantage quels sont leurs objectifs afin d'éviter les chevauchements et empiètements, alors le Québec pourra peut-être y trouver son compte.

Mais on est loin de la coupe aux lèvres et avant d'injecter une dose de rationalité à tout le processus, il faudra reconnaître une fois pour toute que le Québec est une nation à part entière et que le maquignonnage est révolu.

Mais sous le couvert du «nouveau fédéralisme» proposé, le gouvernement fédéral semble surtout anxieux de vouloir déléster le navire afin de réduire son déficit et faire assumer par les provinces le lourd fardeau de l'imposition. Politiquement, l'exercice peut certainement être profitable à l'équipe de Jean Chrétien car après tout il n'a rien à perdre pour l'instant.

Il faut donc se demander si les intérêts politiques immédiats du Parti libéral du Canada ne lui font pas tenir la dragée haute pour plaire à quelques fédéralistes fatigués qui ont besoin d'oxygène au Québec, y compris Daniel Johnson. Il ne réussira certainement pas à plaire aux fédéralistes qui considèrent le Québec comme une province semblable aux autres mais il risque au moins de rejoindre les électeurs migrants qui se cherchent une raison de voter NON.

Personne n'est totalement dupe. Le gouvernement fédéral a été élu par le Canada anglais pour remettre l'économie canadienne sur pied et pour être le porte-étendard du nationalisme canadien. Si avec sa vision libre-échangiste, Jean Chrétien est déjà en train de renier un pan de son programme politique, il devra aussi rendre des comptes quant aux résultats de sa politique économique.

Si son «nouveau fédéralisme» devient réellement une «révolution tranquille canadienne», alors bien des têtes se tourneront. Mais le Canada anglais ne veut pas de cette révolution et plusieurs premiers ministres l'ont déjà signifié.

Pour le Québec, ce ballon d'essai politique ne représente certainement pas la solution à tous ses maux; si le NON l'emporte au référendum, les promesses d'un jour risquent fort d'être oubliées au profit de la dure réalité économique. A moins que le gouvernement fédéral ne soit en train de préparer le terrain advenant une victoire du OUI!

Lettre d'une «anglophone» aux journalistes «prédicateurs»

Pourquoi la presse tient-elle tant à diviser les gens d'ici?

CHRISTINE GARDNER
Outremont

Madame Bissonnette, comme vous, l'affaire Bourgault m'a touchée. Mais pas pour les mêmes raisons. Je suis anglophone. Immigrante. Et pas mal tannée de lire à chaque semaine dans les journaux que je vais inévitablement voter contre la souveraineté au référendum puisque ma langue maternelle est l'anglais. Non pas parce que c'est une analyse raciste des choses, mais parce que cette analyse ne reflète pas la réalité à moi ni celle de plusieurs autres anglophones et allophones que je connais.

«Les sondeurs, les sociologues et les politiciens», s'acharna à nous dire comment on va voter. Si, en plus, un journaliste peut obtenir des propos controversés ou même nuisibles de la part d'un personnage connu, tant mieux. Cela fait vendre les journaux. Mais cela divise aussi les gens. Est-ce que c'est vraiment ça qu'on veut?

Je me retrouve dans une situation où mes opinions sont mises en tas avec celles de tous les gens qui parlent la langue de Shakespeare.

«Les anglophones.» Pourquoi, à l'aube du XXI^e siècle, les gens qui nous informent, même les plus sérieux, ne sont-ils pas capables de nuancer leurs propos plus que cela?

Je suis anglophone de naissance, soit, mais je suis francophile par choix; j'ai appris le français, je le parle chez moi, je lis *Le Devoir*, j'écoute les nouvelles de Bernard Derome le soir.

Et je suis indépendantiste. Eh oui! Comme plusieurs autres anglophones d'ailleurs, même si nous sommes minoritaires. Mais en lisant les sondages et en

écoutant les leaders d'opinion, il faut vraiment être mordu pour le demeurer.

Il faut l'admettre, le terme «anglophone» ne signifie plus «une personne dont la langue maternelle est l'anglais». Ici au Québec, il est devenu politisé. On me l'applique, et je recule.

C'est comme une insulte, parce qu'on y a greffé une connotation claire: anti-francophone, anti-Québécois, quelqu'un qui veut vous empêcher, vous les francophones, vous les «purs» Québécois d'origine, d'avoir votre pays. Implicitement, le contraire d'«anglophone» n'est souvent pas «francophone» mais «Québécois».

Donc, par extension, si on est anglophone, c'est comme si au départ on ne peut jamais devenir «un vrai» Québécois.

«Ça fait mal»

Les connotations, ce n'est peut-être pas scientifique, mais ça existe, c'est aussi fort qu'une signification et ça fait mal.

Je ne nie pas les maux qui ont pu être infligés aux Québécois francophones par les Anglais d'autrefois. Mais, comme individu, je n'en suis pas responsable.

Je ne connais rien de ce qu'on appelle l'attitude des «Canadiens anglais» envers les Québécois francophones (et je doute fort qu'il n'y ait qu'une seule «attitude»). Comme individu, je n'en suis pas non plus responsable.

Le fait que je parle le français avec un accent anglais ne veut pas dire que j'épouse les valeurs britanniques du XIX^e siècle, ni que j'abhorre tout ce qui n'est pas résolument «English». Si tel était le cas, je n'aurais jamais choisi de vivre ici.

Malgré tout cela, il m'arrive de me faire traiter de «maudite Anglaise». Et il m'arrive de me choquer lorsqu'un journal qui se veut sérieux comme *Le Devoir* me dit que s'objecter au fait que son vote soit classifié selon sa langue maternelle équivaut à créer un «tabou» journalistique.

La façon dont le débat est amorcé par la presse n'est peut-être pas ce dont on a besoin comme attitude et façon de s'y prendre pour construire un pays et créer du consensus. Pourquoi la presse tient-elle tant à diviser les gens d'ici?

Réveillez-vous, les journalistes! Vous êtes tellement obsédés de «prédire» ce qui va se passer, avec vos «corrélations» et vos «tendances», que vous avez oublié qu'on n'est plus en 1976, ni en 1981, que les règles du jeu ont changé avec la démographie et que vous avez affaire non pas à des «prédicteurs» mais à des êtres humains en évolution.

Au lieu de ces analyses bêtes un peu élémentaires, il serait peut-être intéressant de raffiner l'analyse du comportement électoral par sous-groupes et de regarder de plus près ce qui peut faire bouger les gens. Laissez-moi vous donner un exemple.

Je suis Québécoise par choix, non pas par accident de naissance, j'ai créé mon propre emploi, donc je n'ai volé le «job» à personne, et je considère que je contribue pleinement au dynamisme de mon pays d'adoption, financièrement ainsi que par ma volonté d'intégration et par l'expression de mes différences.

Se choisir un pays

Je fais partie d'un sous-groupe assez important d'immigrants pro-tout-ce-qui-est-québécois. Et on semble oublier une chose dans toute cette histoire de référendum.

C'est ceci: ce que les Québécois se proposent de faire au niveau collectif, c'est-à-dire se choisir un pays, c'est ce que chaque Québécois immigrant a déjà fait au niveau individuel. Qu'ils aient choisi le Québec ou le Canada à ce moment-là n'a pas d'importance réelle. Ce qui importe, c'est qu'ils ont choisi le risque plutôt que le laisser-faire.



«Je suis anglophone. Je suis immigrante... Et je suis indépendantiste!»

Ils ont choisi le changement plutôt que le statu quo. Ils ont choisi l'avenir plutôt que le passé. Certains d'entre eux ont choisi l'insécurité et l'inconnu plutôt que le confort et la certitude.

Bien sûr, certains n'ont pas envie de revivre un tel bouleversement au niveau collectif. Ils voteront contre, comme les francophones aînés inquiets de leur pension de vieillesse, comme les francophones plus jeunes inquiets de leur avenir professionnel. Ce n'est pas une question purement linguistique, c'est une question humaine et très personnelle.

Si on se donnait la peine de les impli-

quer, de leur demander ce qu'ils pensent vraiment et d'aller chercher leur vote, bon nombre de ces immigrants voteraient probablement «oui». Certains d'entre eux pourraient être plus réceptifs que vous ne le croyez.

Parce qu'ils connaissent mieux que personne les bénéfices possibles d'un tel changement.

Pour un peuple qui, considère collectivement la possibilité de choisir la voie de l'indépendance, cette expérience individuelle de sa population immigrante constitue un réservoir inouï d'énergie et d'enthousiasme.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakubski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duchos et Christine Dumazet (reluctants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Benoît Manger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Verne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis public et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, André Mélançon, Suzanne Miscevic, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Henry Riedl, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Nathalie Perrier, Danielle Pionton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Briën (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kirouac (directeur), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements); LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lemay (directeur adjoint, production et informatique), Johanne Brunet, Danielle Cantra, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christiane Vaillant, Christian Vien, Olivier Zaida; LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président); LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

GUERRE 23 000 civils auraient péri dans la seule ville de Grozny

SUITE DE LA PAGE 1

mardi, à son retour à Moscou, les premiers résultats de leurs enquêtes, dont de multiples témoignages sur les lieux où se trouveraient des fosses communes de militaires russes. Selon ce groupe, plus de 23 000 civils auraient, en deux mois, péri dans la seule ville de Grozny et dans ses environs. Ayant interrogé plus de 400 témoins, ils ont établi des listes nominales, par quartiers ou lieux de travail, de tous ces morts.

Plus de 18 700 personnes auraient été tuées par les bombardements d'aviation ou d'artillerie russes, 1900 par «tirs accidentels», 1450 par des francs-tireurs, 650 dans des affrontements, 450 d'infarctus et autres maladies. Dans ce total sont comptés 3700 enfants de moins de 15 ans.

Fruit d'une estimation établie sur la base de témoignages, ces chiffres, qui peuvent sembler exagérés, sont les seuls dont on dispose à l'heure actuelle.

15 000 «réguliers» tchétchènes

Dans la ville, que les chars russes continuent à détruire systématiquement, maison par maison, pour se prémunir des tireurs tchétchènes embusqués, 80 000 personnes, en grande majorité russes et âgées, seraient encore terrées dans les caves.

Ils «continuent de mourir sous les gravats, mais aussi de faim, de froid et de maladie», selon M. Rybakov. Le

député, qui a quitté la ville il y a quatre jours dans un camion transportant des combattants tchétchènes, morts et blessés, par une route soumise au feu russe, a par ailleurs confirmé les propos d'autres témoins sur la situation à Grozny.

Mardi, les combattants tchétchènes tenaient toujours leurs bastions à l'est et au sud de la rivière Sounja, y compris, «au moins la nuit», la fameuse place Minoutka, dont le ministre de la Défense, Pavel Gratchev, avait annoncé la prise lundi.

Ces enclaves, toujours violemment bombardées, sont de plus en plus difficilement défendables, mais les résistants continuent à s'y rendre, malgré les pertes croissantes subies durant les trajets. Louli Rybakov, qui a rencontré dans ces bastions le chef de l'état-major du président Doudaïev et celui du «bataillon islamique», estime que les «réguliers» tchétchènes seraient au nombre de 15 000, un chiffre également avancé par Moscou.

Ces combattants montent au front à tour de rôle. Mais personne ne connaît leur nombre total, car, paradoxalement, il augmente avec celui des morts. «J'ai vu une femme et des adolescents partir vers les postes russes avec des grenades attachées sur eux. Leurs parents étaient morts et ils devaient les venger», a affirmé le député.

Le mois actuel de ramadan serait une incitation supplémentaire au sacrifice. Quoi qu'il en soit, l'abandon de ces bastions, planifié par les Tchéchènes eux-mêmes,

n'amènera pas la paix dans les ruines de Grozny occupées par l'armée russe.

Lundi, un des soldats russes affirmait à la télévision: «Dans cet enfer, il n'y a pas de front, les Tchéchènes tirent de partout. On nous dit qu'une maison a été nettoyée et puis les nôtres s'y font tuer.» Des combats étaient officiellement signalés, le même jour, dans le quartier de Staropromychny, un des premiers à avoir été occupés.

Le «premier ministre» du «gouvernement tchétchène» prorusse, Soslambek Khadjiev, déjà rétrogradé au rang d'adjoint d'un nouvel administrateur russe, a lui-même laissé percer ses doutes. Dans une entrevue avec Izvestia, cet homme, auquel personne ne prédit une longue vie, explique le mal qu'il a eu à trouver un remplaçant au chauffeur, tué par balle, d'un camion destiné à ramasser les cadavres.

L'écrivain Alexandre Kabakov, envoyé par l'hebdomadaire Les Nouvelles de Moscou, a vu une roquette exploser près d'une foule agglutinée devant un des premiers camions distribuant de l'eau et du pain envoyés de la base russe de Mozdok. Personne ne sait d'ailleurs qui a tiré. Un artillerie russe interrogé par M. Kabakov a admis qu'il «ne savait pas» quelle était sa cible. En outre, plusieurs cas de combats entre unités russes désorientées dans les ruines de la ville ont déjà été signalés.

Pillages, viols, tortures

Ce chaos sanglant s'accompagne d'exactions, commises avant tout par les troupes du ministère de l'Intérieur. Leur entrée en action «à la place de l'armée», dont le départ partiel est régulièrement annoncé mais jamais réalisé, est censée rassurer l'opinion internationale.

Dans certains villages occupés, ces troupes ont systématiquement pillé les maisons fouillées, ont tiré sur tout protestataire, violé des femmes (y compris des Russes) et arrêté, pour les envoyer au sinistre «camp de filtration» de Mozdok, les Tchéchènes «suspects». C'est-à-dire tout homme de 15 à 60 ans, comme le confirme le représentant de la mission Kovalev.

Tout cela pousse naturellement de nouvelles vagues de Tchéchènes à prendre les armes et dresse même, contre les Russes, les régions situées au nord de la rivière Terek, pour tenter d'éviter un discrédit total, une protestation officielle contre «la violence de la répression russe, les bombardements et les pillages».

Azza, une jeune étudiante originaire de ces régions «pacifiées» de la plaine tchétchène, revenue à Moscou, a déclaré au Monde que, dans son quartier, on se prépare déjà «à supprimer d'abord les collaborateurs, puis à passer aux Russes».

Commissions régionales sur l'avenir du Québec

Les étudiants exigent le droit d'étudier gratuitement

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

L'avant-projet de loi sur la souveraineté devra garantir aux étudiants le droit d'étudier gratuitement et aux musulmans celui de pratiquer librement leur religion.

Les premiers réclament «la gratuité totale» alors que les seconds demandent qu'un Québec souverain leur accorde des «droits constitutionnels» comparables à ceux garantis par l'actuelle Constitution du Canada.

«Si le Québec devient un pays souverain, qu'est-ce qui nous dit qu'on ne nous fera pas le même coup que le fédéral, qui prévoit hausser de façon draconienne les frais de scolarité?», s'est exclamé le cégépien Frédéric Maltais devant la Commission des jeunes qui siègeait à Gaspé, hier, première étape d'une tournée provinciale qui la mènera dans 24 villes d'ici au 4 mars.

«On veut une assurance que la gratuité totale soit garantie dans l'avant-projet de loi», a exigé un autre.

La menace actuelle d'une hausse majeure des frais de scolarité rend les jeunes inquiets. Ils étaient 250 réunis hier au cégep de Gaspé.

Dans l'espoir de les rassurer, le conseiller du

premier ministre pour la jeunesse, le député Gilles Baril, a indiqué qu'un Québec souverain pourrait allouer un «revenu annuel garanti aux moins de 18 ans».

Mais les étudiants sont restés sceptiques, surtout vis-à-vis de la loi du PQ. «Ça manque d'objectivité, de concret. On voudrait des prévisions précises», a déclaré Annie Rochefort. «Dans la société, a-t-elle ajouté, tout fonctionne avec des chiffres. Ça concrétiserait la question, ça montrerait le possible prix de la souveraineté.»

«L'avant-projet de loi, j'ai essayé de le lire, je n'ai rien compris», a lancé Pierre-Luc Joncas, 15 ans qui voudrait une «documentation claire» sur le projet péquiste. Il a été chaudement applaudi.

L'épouse du premier ministre, Lisette Lapointe, a par ailleurs fait une apparition surprise à la deuxième séance en fin de journée à Rimouski.

«La question des jeunes m'intéresse. Je n'avais pas encore assisté aux débats des commissions. J'ai décidé de venir», a expliqué Mme Lapointe, qui était accompagnée de Jean-François Lisée, conseiller du premier ministre Parizeau.

D'autre part, la communauté musulmane qué-

bénoise a fait savoir hier que l'avant-projet de loi souverainiste devra accorder des garanties «constitutionnelles» aux minorités, et non pas seulement aux anglophones et aux autochtones.

Le Forum musulman canadien déposera à cet effet un mémoire devant la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec, qui débutera ses travaux le 15 février prochain.

«Nous voulons que les droits des minorités actuellement inscrits dans la Constitution canadienne le soient aussi dans l'avant-projet de loi (sur la souveraineté)», a déclaré hier le président du FMCM, Bachar Elsolh.

Le mémoire de la communauté musulmane du Québec, qui compte plus de 45 000 personnes, prônera la liberté de religion et de pratique religieuse.

«Vive le Québec libre!», C'est par ce cri du cœur, lancé par une vieille dame, que la Commission des aînés a bouclé hier sa tournée de l'Abitibi. La présidente de la Commission, Monique Vézina, a dit y avoir fait sa «plus belle virée depuis fort longtemps du Québec». Les opinions exprimées par les aînés ont été très majoritairement favorables à la souveraineté du Québec.

LANDRY Loubier intervient

SUITE DE LA PAGE 1

vent payer légèrement plus cher, soit environ un quart de 1 %, en frais d'intérêt sur sa dette publique.

Cette situation date de l'ère Jean Lesage (1960-66). C'est ce que M. Lesage appelait lui-même «la prime à la latinité», a expliqué M. Landry, laissant entendre que les Québécois doivent assumer des frais d'intérêt plus élevés à cause de leur origine latine lorsqu'ils empruntent sur des marchés anglo-saxons.

A Ottawa, le député bloquiste Yvan Loubier a vigoureusement défendu hier le ministre québécois des Finances, Jean Campeau, allant même jusqu'à le féliciter pour ses commentaires au sujet de la part de la dette canadienne que devrait assumer un Québec souverain.

«M. Campeau a appelé un chat un chat, et un chien un chien, et je lui suis très reconnaissant de l'avoir fait. Ce n'est pas du chantage, c'est de la négociation», a déclaré M. Loubier, qui est la critique bloquiste en matière de finances publiques.

Selon M. Loubier, le ministre Campeau a eu raison de dire qu'un Québec indépendant ne devrait pas

assumer une partie de la dette canadienne qui serait supérieure aux actifs fédéraux sur le territoire québécois et qui nuirait à son économie.

«Je l'appuie à 100 %. Les vraies choses ont été dites par M. Campeau. Le Québec a toujours dit qu'il assumerait sa juste part de la dette, une part qui correspondrait aux actifs que le Québec souverain garderait», a ajouté M. Loubier.

Imposture

Par ailleurs, M. Landry a qualifié «d'imposture et d'aveuglement» la nouvelle déclaration fédérale de politique étrangère par laquelle Ottawa veut promouvoir «la culture canadienne» à l'étranger.

«C'est un manque de culture du gouvernement fédéral de ne pas reconnaître qu'il existe une culture québécoise spécifique», a fait valoir M. Landry. Il en donne comme preuve le fait que plusieurs universités américaines ou européennes instituent côte à côte des chaires d'études québécoises et canadiennes.

«Les universités étrangères sont plus renseignées sur les cultures d'ici que le gouvernement fédéral».

SYMPHONIE

SUITE DE LA PAGE 1

temps nonchalant des vacances. Mais hier, le passage inopiné d'une soufflerie a ramené à une plus dure réalité.

Les thèmes se dessinent. Il s'agit plus de rapport entre le duré des sons et de la vitesse à laquelle ils sont repris. Après un court moment, les sirènes, lassées de s'appeler l'une l'autre, unissent leurs voix en un impressionnant tutti sur lequel trône la surprenante cantatrice invitée: une locomotive — une grosse, diesel, ordinaire, du CN — dont l'entrée et le texte sont bel et bien notés dans la partition.

C'est une amusante expérience musicale offerte par le Musée de Pointe-à-Callière pour animer le Vieux Port, un des mandats qu'il s'est donné.

Le compositeur montréalais Helmut Lipsky, qui collabore à cette exposition — sur la mer, la mort et l'amour —, va maintenant écrire sa propre symphonie de sirènes. On pourra l'entendre sur le même site le

samedi 11 mars prochain.

Il s'agit ici d'un aspect intéressant de l'habitation de nos villes par l'art. On pense souvent aux problèmes d'architecture, ou encore aux œuvres d'art qu'on installe dans les édifices et lieux publics, dans les parcs et les rues. Mais on ne s'interroge que rarement sur l'habitation de notre environnement urbain par une mise en place artistique des ressources sonores qu'il nous offre.

L'expérience n'est pas forcément sublime. Mais le simple fait de mettre en saïne perspective ces sons qui nous entourent et de nous faire prendre conscience qu'ils ne sont pas forcément anonymes ou nuisibles dans nos vies la rend valable. L'autre art, souvent oublié, qu'est la musique veut donc vivre autrement, dans notre environnement, que sous forme de «musak» polluante. C'est le genre d'événement qui, en plus, crée un souvenir en un lieu, donc le rend plus cher à nos cœurs. Le résultat: une ville où il fait encore meilleur vivre.

Un sondage bidon, déclare Johnson

PRESSE CANADIENNE

Saint-Pascal-de-Kamouraska — Daniel Johnson a reproché hier au gouvernement Parizeau d'utiliser des fonds publics à des fins partisans.

«C'est la première fois qu'un gouvernement utilise l'argent des taxes pour valider son option constitutionnelle en faisant un sondage canadien», a déclaré le leader des forces du NON lors d'une tournée dans le Bas-Saint-Laurent.

Un «sondage bidon» commandé, dit-il, pour autojustifier la thèse gouvernementale et pour faire la «preuve qu'il n'y a rien à faire au Canada».

Les véritables questions qui se posent, a-t-il ajouté, portent plutôt sur la décentralisation de la fédération canadienne pour la rendre plus efficace dans la prestation de services aux ci-

toyens.

Daniel Johnson a qualifié le premier ministre Parizeau de «maître-manipulateur de l'opinion publique qui utilise les fonds publics».

Il est revenu sur les déclarations du ministre québécois des Finances, Jean Campeau, soutenant qu'il ne veut plus payer la part québécoise des dettes canadiennes mais veut garder la monnaie et le passeport canadiens.

Il a décoché une flèche au ministre de l'Éducation et député de Lévis, Jean Garon, pour qui «l'Université du Québec à Rimouski à Lévis, ce n'est pas assez bon. C'est cela, le développement régional pour le député de Lévis».

Daniel Johnson a dit qu'il ne croit pas au sondage Léger et Léger qui place à égalité son parti avec celui de l'Action démocratique du Québec chez les francophones.

«Pendant la campagne électorale, je n'ai ja-

mais pris au sérieux Léger et Léger et j'ai eu raison», a-t-il dit.

Au cabinet du premier ministre Jacques Parizeau, on s'expliquait mal la sortie de Daniel Johnson.

Selon l'attachée de presse de M. Parizeau, Marie-Josée Gagnon, ce n'est pas d'hier que les gouvernements sondent la population sur tous les sujets possibles et imaginables.

Elle a soutenu que de 1991 à 1994, l'ancien gouvernement libéral a versé plus de 3 millions \$ au Groupe Léger et Léger pour diverses enquêtes d'opinion publique.

Mme Gagnon a précisé que durant cette période, d'autres maisons de sondage ont aussi obtenu des contrats gouvernementaux.

Entre les mois d'avril et novembre 1992, le gouvernement fédéral, par l'entremise du Bureau des relations fédérales provinciales, a dépensé 2,8 millions \$ pour sonder la population.

DROITS L'avant-projet de loi propose la constitutionnalisation de la Charte des droits

SUITE DE LA PAGE 1

électoral. La continuité serait rassurante.

Par exemple, les droits de la personne sont déjà protégés au Québec par diverses dispositions, dont notamment la Charte des droits et libertés, en vigueur depuis 1975. En outre, le Québec s'est déclaré lié, en 1976, par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La Charte québécoise protège d'ailleurs un éventail de droits plus large que la Charte canadienne, dont l'énoncé de droits économiques et sociaux, y compris celui des minorités ethniques de faire progresser leur vie culturelle.

L'avant-projet de loi propose la constitutionnalisation de la Charte des droits. Ceci soulève cependant la question des effets qu'aurait une charte constitutionnelle sur l'équilibre fragile entre les droits individuels et les droits collectifs comme ceux reconnus par la Charte de la langue française.

L'avant-projet de loi est muet quant au statut du français dans un Québec souverain. Doit-on postuler que la Charte de la langue française continuerait de s'appliquer telle quelle? Serait-elle partie à la constitution? Si c'est le cas, l'affichage bilingue qui a été autorisé par la loi 86 de Claude Ryan continuerait de l'être. Le français serait langue officielle.

L'article 3 de l'avant-projet de loi prévoit que le nouvel

constitutionnalisation des droits des anglophones, plus précisément le fait de garantir à la communauté la préservation de son identité et de ses institutions. Or, ces droits sont déjà assurés par la Charte québécoise des droits, par les dispositions de la Charte de la langue française et la Loi sur la santé et les services sociaux. Rappelons d'ailleurs que c'est sur la base de la protection accordée à la liberté d'expression par la Charte «québécoise» des droits que la Cour suprême a jugé illégale l'interdiction de la langue anglaise dans l'affichage commercial.

En outre, le premier ministre Jacques Parizeau s'est engagé, dans son discours à Toronto l'automne dernier, à accorder à la communauté anglophone, tout comme aux autochtones, un droit de veto sur toute modification aux dispositions qui la concernent dans la nouvelle constitution. Cet engagement ne figure pas dans l'avant-projet de loi.

La nouvelle constitution devrait aussi garantir les droits des autochtones, notamment leur «reconnaissance et leur droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre». Cette question sera l'une des plus litigieuses dans le présent débat. Réunis en décembre, les chefs des Premières Nations ont unanimement dénoncé les dispositions qui les concernent dans l'avant-projet de loi. Leur principale objection tient au fait que le droit de se gou-

verner sur des terres qui leur soient propres est soumis au «respect de l'intégrité territoriale du Québec».

Les autochtones estiment avoir un titre sur le territoire du Québec. Ils ont demandé la protection d'Ottawa et certains ont revendiqué le droit pour leur peuple de décider s'ils préfèrent rester partie à la fédération canadienne. Ils invoquent en outre l'article 35 de la Constitution du Canada qui définit le rôle fiduciaire du fédéral.

Les experts québécois et internationaux consultés par la Commission d'étude sur la souveraineté, mise en place par le gouvernement Bourassa en 1991, affirment que l'article 35 ne peut faire obstacle à la sécession du Québec; ils soutiennent que le droit à l'autodétermination dévolu par ces peuples ne leur confère pas un droit à la souveraineté étatique mais surtout un «droit de participer» qui se définit comme un droit de se gouverner, que prévoit l'avant-projet de loi; ils suggèrent que les obligations assumées par le gouvernement fédéral seraient par le Québec et que leurs droits ancestraux et issus de traités seraient confirmés.

Ces mêmes experts soutiennent que les frontières du Québec seraient les frontières actuelles comprenant les territoires nordiques annexés en 1898 et 1912. L'intégrité territoriale du Québec, garantie par le droit canadien et le droit international public, prévaudrait sur les revendications visant à démembrer le territoire, qu'elles vien-

nent des autochtones, des anglophones ou des personnes vivant en zones frontalières. Les frontières maritimes, notamment dans le golfe du Saint-Laurent, pourraient cependant faire l'objet de litiges et être soumises à un arbitrage international.

L'un des changements prévus à l'avant-projet de loi est la répartition des pouvoirs entre Québec et les régions. Il est prévu que la décentralisation de pouvoirs et des ressources financières aux instances régionales soit chassée dans la constitution. Le sujet devrait être chaudement débattu aux commissions itinérantes. Il reviendra sur la table, que le Québec devienne ou non souverain.

Enfin, l'avant-projet de loi prévoit plusieurs dispositions pour assurer la continuité des lois et des services. Les lois fédérales resteraient en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées par des lois québécoises; les permis et licences émis par Ottawa seraient reconnus; les pensions de vieillesse et autres rentes fédérales seraient payées par Québec; les fonctionnaires fédéraux seraient embauchés par Québec; les tribunaux fédéraux et les juges nommés par Ottawa seraient reconduits dans leurs fonctions, et les causes en instances, poursuivies. Le gouvernement estime que les coûts occasionnés par cette transition seraient absorbés par le rapatriement au Québec des impôts payés par les Québécois à Ottawa, une affirmation mise en doute par les libéraux.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559